



100 FCFA

www.adiac-congo.com

N°1829 LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013

**VERDICT
DU 4-MARS****Le ministère
public
se pourvoit
en cassation**

Le parquet général près la Cour d'appel de Brazzaville a introduit, depuis le 12 septembre, un pourvoi en cassation devant la Cour suprême, contre le verdict rendu par la Cour criminelle.

Le 9 septembre la cour criminelle avait condamné six accusés et acquitté vingt-six autres au terme d'un procès qui a duré un mois. Le pourvoi introduit par le procureur général laisse penser que ce verdict n'a pas fait l'unanimité entre les parties dans cette affaire.

Page 2

RCA**Le Parlement
de transition
rejette la feuille
de route du
gouvernement**

Le Conseil national de transition (CNT), en République centrafricaine, a débouté vendredi le Programme de politique générale présenté par le gouvernement d'union nationale et visant la sortie de crise dans ce pays.

« Cette feuille de route s'est tout simplement contentée d'un simple état des lieux de la situation sécuritaire faite de pillages, de viols et d'assassinats. Ce document ne fait pas mention du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-Séléka, y compris des autres mouvements rebelles et armés, qui représentent un défi majeur pour le retour à la paix dans le pays », a notamment justifié le CNT dans un communiqué.

Page 7

ÉDITORIAL**La vérité, enfin !**

Page 2

Affaire Pierre Savorgnan de Brazza**La Cour royale de Mbé
refuse de suivre
la justice française**

Dans une déclaration rendue publique, le 21 septembre, et signée de la reine Ngalifourou, la Cour royale de Mbé s'insurge contre la décision de la justice française ordonnant le rapatriement de la dépouille de Pierre Savorgnan de Brazza pour « non-respect par l'État congolais du protocole d'accord du 29 septembre 2006 ».

Évoquant « une décision violente de la justice française », la Cour royale téké explique que la dépouille de son ami et aïeul De Brazza n'est pas un vulgaire colis à déplacer de lieu en lieu. Elle apporte par ailleurs son soutien à l'État congolais qui, dit-elle, s'attèle à remplir le cahier des charges afin de satisfaire progressivement les attentes des populations des localités du royaume.

Page 2

RDC-JUSTICE**Denis Lessie condamné
à dix ans de prison ferme**

Après cinq mois de procès, le Tribunal a chargé Denis Lessie de trois principaux griefs, à savoir escroquerie, association de malfaiteurs et incitation des militaires à violer les consignes.

Le chef spirituel de l'Arche de Noé et ses deux coaccusés disposent de cinq jours francs pour interjecter appel.

Page 12

DÉPARTEMENT DE LA SANGHA**Une hausse
inquiétante de la
prévalence du sida**

Les récentes évaluations sur la pandémie du sida dans le département de Sangha attestent que la maladie prend de l'ampleur dans cette partie du Congo et, notamment à son chef-lieu, Ouesso. Le taux de prévalence en est actuellement estimé à 4%, bien supérieur à la moyenne nationale de 3,2%. « Les résultats sont réellement inquiétants dans les centres de santé avec lesquels nous travaillons dans le cadre de la réponse nationale au Vih/Sida », a indiqué le coordonnateur de l'unité départementale de lutte contre le sida, Godlor Kimbangou.

Page 7

ÉDITORIAL

La vérité, enfin !

La cour royale de Mbé vient donc d'infliger un désaveu cinglant, d'une part à la Cour d'appel de Paris qui prétendait imposer le rapatriement en France des restes mortels de Pierre Savorgnan de Brazza, d'autre part aux lointains parents de l'explorateur qui manipulaient la justice française on ne sait au juste dans quel but. Non seulement elle a décidé de mettre les points sur les « i » en rappelant son identité de vues avec les autorités congolaises et en dénonçant le jugement rendu à Paris, mais encore elle plaide avec force une nouvelle fois pour « *le rapprochement des cultures chères à nos civilisations* ».

Un tel geste, dira-t-on, est parfaitement logique puisque le retour à Brazzaville des cendres de Pierre Savorgnan de Brazza, de sa femme et de ses enfants fut organisé en liaison étroite avec feu le Makoko Gaston Ngouayoulou et la Cour de Mbé. Il est remarquable, cependant, car il réaffirme l'attachement des Congolais à une décision historique qui n'a aucun équivalent dans le monde puisqu'elle rend hommage à un homme venu de la lointaine Europe pour coloniser leur pays.

Pour ceux qui ont vécu comme nous heure par heure, jour après jour, cette magnifique aventure et que choquait profondément l'agression menée par les forces obscures à la manœuvre contre notre pays, la déclaration signée par la Reine Ngalifourou au nom du Roi Auguste Nguempio referme la blessure ouverte par la brutalité, la grossièreté des attaques conduites depuis la France. Elle rappelle que dans cette affaire c'est la Nation congolaise toute entière qui a voulu le retour des cendres de Pierre Savorgnan de Brazza à Brazzaville et qui a fait du Mémorial élevé à sa mémoire l'un des lieux les plus vivants de sa capitale.

Il ne reste plus maintenant aux juges français qu'à reconnaître publiquement le mal fondé de leur décision, l'inanité des termes employés pour justifier le jugement aberrant rendu le 14 septembre. Le feront-ils ? C'est peu probable étant donné la pesanteur d'une machine à dire le droit qui vient de montrer ses limites mais qui n'aime guère reconnaître ses erreurs. Aussi convient-il d'espérer que le Congo ira jusqu'au bout de la logique judiciaire et fera casser le jugement très colonial rendu par la Cour d'appel de Paris.

Les Dépêches de Brazzaville

ROYAUME TÉKÉ
CONSEIL ROYAL
COUR ROALE
CABINETRÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Déclaration

En date du 14 septembre 2013, par la voix de Radio France Internationale, une nouvelle relayée par la presse nationale a fait état de la décision de la justice française ordonnant le rapatriement de la dépouille de l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza pour cause de non respect par l'État congolais du protocole d'accord du 29 septembre 2006.

Au regard de cette situation, la Cour Royale de Mbé tient à relever, pour la gouverne des autorités judiciaires de France, les réalités suivantes :

1-C'est à Mbé en 2001, en souvenir des traités Makoko-Brazza des 10 septembre et 3 octobre 1880, que sa Majesté feu le roi Gaston Ngouayoulou et le Professeur Detalmo Pirzzio Biroli, arrière-petit-fils de Pierre, marquèrent mutuellement leur accord sur le repos éternel de l'explorateur en sa terre d'adoption, le Congo, après son exhumation d'Alger où il était à considérable distance de son ami Iloo 1er. Sollicité par les deux parties, le gouvernement de notre pays avait consenti à apporter son appui multiforme à la réalisation matérielle de cette volonté.

2-Le Roi Auguste Nguempio, successeur de Ngouayoulou, avait assisté à l'inauguration du mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, en sa qualité d'unique souverain spirituel téké invité.

3-Il a été donné à la Cour Royale de constater auprès d'une source digne de foi la finalisation de l'étude sur le bitumage de la route de Ngabé via Mbé où les travaux de construction du palais royal moderne sont avancés.

La Cour Royale de Mbé, au terme de ses rencontres avec les hautes autorités de notre pays, est rassurée de la satisfaction progressive des attentes des populations des localités du royaume.

La Cour Royale de Mbé réaffirme que Pierre Savorgnan De Brazza repose en définitive en paix sur les terres cédées par son ami Iloo 1er, et marque son soutien à l'Etat congolais qui ne ménage aucun effort dans l'entretien et la conservation du Mémorial qui restitue aux enfants congolais, français, italiens, gabonais, sénégalais et autres l'histoire de l'alliance entre les deux mondes pour la vraie justice.

La Cour Royal de Mbé qui considère que la dépouille de son ami et aïeul De Brazza n'est pas un vulgaire colis ou une marchandise de marque déposée à faire circuler d'un continent à l'autre s'oppose à la décision violente de la justice française.

La Cour Royale réitère son attachement à l'amitié entre les peuples congolais, français et italien. Elle appelle les descendants du roi Iloo 1er et de son ami De Brazza à appuyer les efforts des gouvernements des trois pays dans le rapprochement des cultures chères à nos civilisations.

Fait à Mbé, le 21 Septembre 2013



AFFAIRE DU 4 MARS

La Cour suprême appelée à se prononcer sur le jugement rendu

Le parquet général près la Cour d'appel de Brazzaville a introduit le 12 septembre un pourvoi en cassation devant la Cour suprême contre le verdict prononcé trois jours auparavant dans l'affaire du 4 mars, a-t-on appris vendredi de source judiciaire.

En attaquant ainsi le jugement de la cour criminelle, le ministère public voudrait que la plus haute juridiction congolaise se prononce sur le fond de l'affaire. Dans ce genre de procédure,

la Cour suprême pourrait débouter le ministère public, si elle considère que les juges ont été équitables.

Elle pourrait par contre casser l'arrêt de la cour criminelle, si elle estime que cette dernière n'a pas respecté les règles de droit dans les conclusions qu'elle a rendues. La Cour suprême renverrait alors l'affaire devant la même juridiction qui serait recomposée, tout comme elle pourrait en confier la charge à une autre juridic-

tion afin que l'affaire soit rejugée.

En rappel, le 9 septembre, au terme d'un procès qui a duré un mois, la cour criminelle avait condamné six accusés à des peines allant des travaux forcés à la réclusion. Vingt-six autres personnes avaient bénéficié d'un acquittement. Un verdict qui n'a visiblement pas fait l'unanimité, comme en témoigne ce rebondissement qui pourrait en appeler d'autres.

Les Dépêches de Brazzaville

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Disso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignat, Brice Tsébé, Irin Mauouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongoco.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

EXPLOITATION DU BOIS

Le ministère met la main sur des exportations illégales

L'opération dénommée « Retour à l'usine » a permis de se rendre compte que près de 55.370 mètres cubes de grumes étaient illégalement exploitées et entreposées au port autonome de Pointe-Noire et dans certains parcs à grumes de sociétés.

La délégation a été conduite par Jacques Kanwe, Émile Opika, respectivement inspecteur général des services d'économie forestière et du développement durable et directeur des forêts, accompagnés des directeurs départementaux de l'économie forestière de Pointe-Noire et du Kouilou. Pour ces derniers, malgré les efforts de sensibilisation des pouvoirs publics, une catégorie d'opérateurs économiques et des sociétés violent délibérément et fréquemment les lois et règlements en la matière.

« En se basant sur le programme de la modernisation et de l'industrialisation du pays et avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, le code forestier congolais en son article 180 et ses textes d'application fixe le taux de transformation locale des grumes à 85 %, et 15 % seulement de la production locale des grumes peuvent être exportés. Malheureusement, avant même le terme de l'année 2013, certaines sociétés comme Sicofor, Asia-Congo Industrie, Tamann Industrie Limited sont largement en dépassement avec un volume total estimé à 55 70 mètres cubes », ont déclaré les orateurs.

Chaque année, l'administration forestière accorde des autorisations de coupures aux sociétés forestières qui ont des conventions d'aménagement et de transformations signées avec le gouvernement de la République, avec un quota bien précis des bois à transformer au Congo (85 %). Or, ces sociétés ont dépassé le quota des grumes légalement autorisé à l'exportation. C'est ainsi que l'administration forestière a procédé au blocage de ces grumes au parc à



Le grumier procédant au retour à l'usine au port autonome de Pointe-Noire

grumes du port autonome de Pointe-Noire.

Pour pallier cette difficulté qui a des conséquences désastreuses sur la main d'œuvre locale et la valeur ajoutée de l'économie nationale, la délégation à travers l'opération « Retour à l'usine » a obligé les sociétés concernées à reprendre les grumes entreposées au port de Pointe-Noire et destinées à l'exportation dans leurs usines en vue d'une transfor-

mation locale.

Cette opération implique une intervention conjointe des agents du ministère de l'Économie forestière et du Développement durable avec le concours des services du port de Pointe-Noire et les sociétés incriminées. Elle pourra durer environ quatre semaines.

Le couvert forestier congolais est estimé à plus de 22 millions d'hectares, mais si, au début des années 1960, la législation sur l'exploitation du bois

en République du Congo était basée sur son extraction en vue d'alimenter les entreprises occidentales, depuis plus de trois décennies, la législation forestière sur la nouvelle politique se base sur la gestion durable des forêts, garantissant ainsi une production soutenue des ressources et assurant une conservation des écosystèmes forestiers et la diversité biologique.

Faustin Akono

SÉCURITÉ AÉRIENNE

Dispositions sécuritaires dans les vols Brazzaville-Paris

L'ambassadeur de France au Congo, Jean-François Valette, l'a déclaré le 19 septembre à Brazzaville, à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire du crash du vol de l'UTA, lequel avait coûté la vie à plus de 170 personnes, dont 53 Congolais.

En effet, pour lutter efficacement contre le terrorisme dans le transport aérien entre Brazzaville et Paris, Jean-François Valette a assuré à cette occasion que des dispositions sécuritaires nécessaires étaient prises dans les avions de façon à prévenir de nouveaux drames. « Il est important de rappeler que notre priorité est de sécuriser les vols, et je vous rassure que des progrès ont été faits à ce niveau depuis des années, donc le sacrifice de ces personnes n'aura pas été inutile. Au quotidien, même si vous ne le constatez pas, il y a des équipes très performantes dans la sécurité, ce qui nous permet aujourd'hui de dire que ce drame ne se reproduira plus », a déclaré le diplomate français.

Jean-François Valette, qui a tout de même reconnu l'existence et la menace du terrorisme dans le monde, pense que pour mettre un terme à ce fléau, les pays du Sud et ceux du Nord doivent travailler dans la plus grande unité afin de maintenir un haut niveau de suivi de la conduite.

Le Congo, qui a perdu 53 citoyens sur les 170 passagers décédés, continue à témoigner sa reconnaissance et partager son amour avec les victimes. Pour ce vingt-quatrième anniversaire, le gouvernement a organisé une cérémonie solennelle à la stèle érigée en mémoire de ces derniers, au cimetière du centre-ville. Au cours de cette cérémonie, qui a eu lieu en présence des parents des victimes et

quelques autorités administratives et municipales, le ministre délégué à la Marine marchande, Martin-Parfait-Aimé Coussoud-Mavoungou, a déposé une gerbe de fleurs au pied de la dite stèle.

Du côté des parents des victimes, malgré les 24 ans passés, le vide n'est pas encore comblé. « Cette petite sœur, nous n'avons même pas vu son corps, c'est à partir de la photo plaquée sur sa tombe que nous avons su qu'elle était morte. Cela me fait très mal parce qu'elle était pour moi une confiance », a regretté Solange Ebibi qui avait perdu sa cadette de 19 ans dans ce crash. « Cette sœur que je regrette beaucoup, nous avions l'habitude de fêter notre anniversaire le même jour. Elle vivait en France et était venue à Brazzaville pour fêter son admission au baccalauréat et de retour sur Paris, elle a vécu ce drame. Chaque fois qu'on s'approche de cette date, ça me fait de la peine parce que j'ai perdu une personne qui m'était très chère », regrette pour sa part Rodrigue Nianga, que nous avons surpris au chevet de la tombe de sa sœur.

Rappelons que le crash du vol UTA de Brazzaville pour Paris s'est produit le 19 septembre 1989 dans le désert du Ténéris au Tchad, tuant plus de 170 personnes dont 53 Congolais. La France et Tchad, sur les 15 pays touchés par ce drame, ont aussi déploré un grand nombre de décès.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Mali : dossards de libérateurs !

Pour un début de mandat, celui du nouveau président malien, Ibrahim Boubacar Keita, dit IBK, aura été solennel. Comme l'a attesté la présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement à la cérémonie du 19 septembre, laquelle a mis sur la sellette, outre le nouveau dirigeant malien lui-même, François Hollande, le président français, Idriss Déby Itno, le chef de l'État tchadien, Alassane Ouattara, leur homologue ivoirien. Tous se sont félicités de l'avènement d'un nouveau Mali qui n'aurait pas été possible sans l'appui de leurs États respectifs.

Dans cette distribution des rôles au stade du 26 mars de Bamako, où se jouaient les préférences parmi les invités de marque d'IBK, François Hollande était sans conteste le libérateur-en-chef. La presse hexagonale faisait, lyrique, dans « le général Hollande ». Dossard numéro 1, en raison de la décision courageuse et judicieuse qu'il avait prise, au bon moment, de frapper et anéantir les bases terroristes qui écumaient le Nord du Mali. Idriss Déby Itno endossait volontiers le dossard de libérateur numéro 2, du fait de l'engagement au sol,

déterminant, de soldats tchadiens contre les djihadistes. Alassane Ouattara, dossard numéro 3 qui, en plus de sa veste de président de la Cédéao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), jouit de l'influence indéniable de son pays, la Côte d'Ivoire, dans la région ouest africaine.

Est-ce à dire que les autres chefs d'État et de délégation ayant pris part à l'émouvant début de mandat d'IBK n'ont rien fait pour accompagner le Mali durant les épreuves de feu ? Non, sans doute. Il serait injuste, par exemple, de traiter par le mépris le rôle laborieux, certes, mais utile joué par le Burkina-Faso dans l'entre-Putsch du 22 mars et l'installation de la transition honorablement dirigée par Dioncounda Traoré. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest toujours, le Nigeria ou encore le Niger ont des soldats sur place au Mali.

Plus loin de là, autant que faire se peut, le Congo est, en Afrique centrale, le pays qui a disposé des moyens de transport pour les vaillants soldats tchadiens. Ce n'est pas de le souligner dans un discours qu'il est question ; c'est de s'abstenir de trouver du plai-

sir à occulter de tels engagements. On le voit, en terme de soutiens à sa cause, le Mali qui sort d'un grave conflit armé et fort heureusement d'une élection présidentielle exemplaire peut se tenir tranquille. La France, ancienne puissance colonisatrice est aux avant-postes, l'Afrique de l'Ouest, la région de son ancrage géostratégique et de cœur, y compris d'autres pays à travers tous les continents, y compris l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies. Il restera à chacun de ces partenaires de lier la parole à l'acte, de sorte que les nombreuses promesses soient tenues, car la voie de la réconciliation sur laquelle s'engage le Mali aura plusieurs étapes. D'abord le traitement du noyau dur du conflit que représentent les factions rebelles. Elles ont adhéré à un accord de cessation des hostilités, il leur faut montrer de la disponibilité à l'appliquer. Le Mali pourrait toujours compter sur le fait qu'à tout moment, lorsque les canons tonneront à nouveau, le secours de ses alliés sera prompt. « Nous resterons ! », a lancé François Hollande pour assurer Bamako de l'omniprésence de Paris à ses côtés.

Une autre dimension de la réconciliation malienne concerne la société civile dans son ensemble. Ayant été affecté par une litanie de coups d'État comme la plupart de pays africains indépendants dans les années 1960, le Mali a dû faire de nombreux mécontents depuis le renversement du premier président du pays, Modibo Kéita, en 1968, par le général Moussa Traoré. Lui-même avait été déposé par l'autre général, Amadou Toumani Touré, que n'a pas pardonné le capitaine Sanogo, échaudé à son tour par la pression de la communauté internationale.

Autant de déçus, de déçus et de mécontents qui, au même titre que les groupes armés décriés méritent une place au soleil dans le nouveau Mali d'IBK. Comment ne pas dire que cet homme hérite d'une situation exceptionnelle ? Comment ne pas penser qu'il aura toujours le regard tourné vers ses partenaires dont ceux qui ont revêtu la vareuse de libérateurs l'autre jour ? Comment, enfin, ne pas penser que le premier défi pour tous consistera à mieux organiser les élections législatives à venir ?

Gankama N'Siah



Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOI)

N°001/DRA/CS-CA/AOI/13

Réhabilitation et Rénovation de l'Immeuble R+7 du siège de la BDEAC à Brazzaville, République du Congo

1. La BDEAC envisage de réhabiliter et rénover, sur fonds propres, son siège social, sis à Brazzaville, République du Congo, suivant l'AAOI n° 001/DRA/RA/AOIO/13.

2. La BDEAC sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires en situation régulière, répondant aux qualifications requises, pour la réalisation, en entreprise générale ou en Groupement d'entreprises générales, des Travaux de réhabilitation et rénovation de son siège à Brazzaville, République du Congo, structuré en un lot unique comprenant quatre (4) sous lots non séparables, à savoir :

- A-Travaux de génie civil ;
 - B-Travaux de VRD ;
 - C-Travaux d'électricité - courants forts et courants faibles ;
 - D-Travaux de fluide (climatisation, ventilation, plomberie) ;
- Le délai d'exécution des travaux est de 36 mois.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International ouvert (AOI) conformément aux «Règles de Procédures d'Acquisition des Biens et Services pour l'usage de la Banque», tels que définis dans lesdites Règles.

4. Les soumissionnaires en situation régulière et intéressés, peuvent obtenir des informations auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Brazzaville, Congo, M. Calixte KOLYARDO, Expert en Passation des Marchés, Coordonnateur Sectoriel Chargé des procédures d'acquisitions, Bureau 416, Tel : 00 242 06 652 96 73, E-mail : c.kolyardo@bdeac.org, en faisant copie à f.grandet@bdeac.org et d.beziat@bdeac.org, entre 8h 00 et 15 h 00, aux jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour les travaux de construction durant les cinq dernières années, d'un montant équivalent à 10 000 000 000 FCFA, soit 15 244 902 Euros ;
- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins 3 projets de nature et de complexité similaire ou supérieure (bâtiment de 5 niveaux de 5000 m de surface couverte totale et plus) durant les cinq dernières années (les attestations nécessaires sont à fournir) ;
- Disposer du matériel spécifié dans les données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- Proposer le personnel-clé minimal spécifié dans les Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- Disposer d'une attestation bancaire d'autofinancement à hauteur de 1 500 000 000 FCFA, soit 2 286 735 Euros.

Une marge de préférence sera octroyée aux soumissionnaires en situation régulière, installés dans les pays de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC). Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent, sur demande écrite, acheter et retirer le Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Brazzaville, République du Congo, M. Calixte KOLYARDO, Expert en Passation des Marchés, Coordonnateur Sectoriel Chargé des procédures d'acquisitions, Bureaux 416, Tel : 00 242 06 652 96 73, E-mail : c.kolyardo@bdeac.org, en faisant copie à f.grandet@bdeac.org et d.beziat@bdeac.org, contre un paiement non remboursable de trois cents mille (300 000) FCFA, soit 457,35 Euros, en espèces à la comptabilité de la BDEAC ou par virement bancaire.

7. Les offres devront être déposées au plus tard le 25 Octobre 2013 à 12 h précises, heure locale, à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Bureau d'ordre, 5ème étage, porte 505, Brazzaville, République du Congo. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes le 25 Octobre 2013 à 13 h précises, heure locale, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés, qui le souhaitent, à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Salle de conférence au Rez-de-chaussée, Brazzaville, République du Congo. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant égal à 250 000 000 FCFA, soit 381 123 Euros, sous peine de rejet.

Fait à Brazzaville, le 22 AOUT 2013

Michel ADANDE
Président

LITIGE FONCIER AU SUJET DE LA PISCINE DOLL

Dominique Kengolet : Fadoul Achkar n'est pas un occupant illégal

Me Dominique Kengolet, avocat de Michel Fadoul Achkar, des familles Kahounga et Koussangata a, au cours d'un point presse le 19 septembre, brandi les pièces attestant que le site de la piscine Doll n'appartient plus à la mairie de Brazzaville depuis 1965. Il était accompagné du notaire Bertrand-Éric Pandi.

Me Dominique Kengolet a déploré la démarche du ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala qui a installé la société Beli Sasha sur le site de la piscine Doll, situé 146 bis rue Lagué à Mougali, quatrième arrondissement de Brazzaville. « C'est un déshonneur fait à nos clients dont certains ne vivent pas ici. Il y a d'autres mécanismes que la mairie pouvait utiliser au lieu d'induire le ministre en erreur; il fallait d'abord lui donner les éléments nécessaires d'appréciation. Nous n'admettons pas ce que le ministre a dit en nous demandant de regarder ailleurs », a indiqué l'avocat.

Comme preuve, Dominique Kengolet a présenté à la presse quelques documents qui attestent que ce domaine appartient à l'ancien président des commerçants de Brazzaville, Robert Romain Koussangata, décédé en

2002 à Kinshasa. Il s'agit, entre autres, de l'autorisation de construire signée le 16 janvier 1966 par le maire, à l'époque président de la délégation spéciale majordome. Dans cette autorisation de construire, il était écrit, a-t-il commenté, attribution municipale du 4 octobre 1965 à Robert Romain Koussangata.

L'autre document c'est l'arrêté prononçant le retour au domaine public signé le 27 août en 1981 par l'ancien maire de Brazzaville, Gabriel Émouengué qui indiquait dans la délibération 75-58 du 19 juin 1958 portant réglementation du régime domanial dans le territoire du Moyen-Congo que l'ancienne piscine Doll était frappée de la mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Autre document : la correspondance de Gérard Bitsindou, ancien directeur de cabinet du président de la République qui rappelait à l'ordre le commissaire politique, maire de la ville de Brazzaville, concernant les mesures d'expropriation. Le dernier document portait sur la note du colonel François-Xavier Katali, alors ministre de l'Intérieur, qui demandait au maire de la ville de Brazzaville de supporter les effets de son arrêté municipal du 27 août 1981, soit plus de 122,9



Le conseil de Fadoul, Koussangata et Kahounga ; crédit adiac

millions FCFA d'indemnisation au profit de Robert Romain Koussangata en inscrivant cette dépense dans son budget, exercice 1984.

À cela s'ajoute la décision rendue par la justice, ayant permis la désignation de Me Bertrand-Éric Pandi pour son exécution. Il a également précisé que toutes les parcelles de Brazzaville ont été occupées à l'époque de la sorte grâce aux attributions municipales accordées par la mairie. Le notaire Bertrand-Éric Pandi, qui avait adressé une correspondance à la mairie centrale le 24 septembre 2010 en vue de consulter le dossier sur la piscine Doll, en mettant à sa disposition

les différentes décisions rendues par la justice concernant ce domaine, a dit avoir trouvé, entre autres pièces, l'autorisation de construire du 7 janvier 1966 établie sur la base d'un permis d'occuper du 4 octobre 1965.

La mairie a transféré la propriété par le bien de l'attribution municipale. « L'arrêté colonial date de 1956. En 1965, Robert Romain Koussangata, suivant ces actes, est propriétaire. Il y a eu transfert de propriété, ce qui signifie qu'il jouit du bien depuis 1965. Nous sommes déjà à plus de 30 ans, on ne peut pas dire qu'ils sont illégaux, il y a la prescription trentenaire, on ne

peut pas les chasser parce qu'il y a l'acte de cession de 1956 qui, d'ailleurs, a déjà perdu ses effets », a-t-il expliqué. D'après lui, les services de la mairie étant les seuls habilités à délivrer les permis d'occuper et les autorisations, lorsqu'ils accordent une autorisation de construire à quelqu'un, cela vaudrait dire que la mairie reconnaît son droit de propriété. Il a dit avoir exécuté la décision de justice un an après sans que la mairie ne puisse réagir pour justifier si le domaine lui appartenait. « Dès que la mairie qui est propriétaire du bien établit le permis d'occuper au profit de Koussangata, cela veut dire que la mairie lui a transféré la propriété par le bien de l'attribution municipalité. Fadoul Achkar n'est pas un occupant illégal parce qu'il a, par devers lui, tous les titres de propriété », a conclu Me Pandi, souhaitant que les techniciens regardent la question avec beaucoup de calme et d'assise intellectuelle afin d'éviter des dérapages inutiles.

Parfait-Wilfried Douniama

La réplique du ministre Pierre Mabiala

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public a, lors d'une conférence de presse animée le 20 septembre, indiqué qu'il n'existait pas de lien contractuel de vente entre l'État congolais et feu Robert Romain Koussangata.

Selon Pierre Mabiala, le litige concernant la piscine Doll ne peut trouver sa réponse que dans l'application stricte des règles de la domanialité publique, puisqu'il s'agit de la spoliation d'un bien de l'État déjà affecté à un démembrement public. Le permis d'occuper, l'autorisation de construire, le jugement et la prescription trentenaire invoqués par la défense ne peuvent, a-t-il précisé, déposséder l'État de sa propriété tant qu'il ne l'a pas lui-même aliéné.

Robert Romain Koussangata peut-il prouver l'origine de cette propriété ?

Il a aussi rappelé que le permis d'occuper ne peut être établi qu'à l'issue, entre autres, d'une transaction foncière, conformément aux dispositions de l'article 711 du code civil qui précisent que « la propriété des biens s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre vifs ou testamentaire, et par l'effet des obligations ». Dans ces conditions, a-t-il ajouté, à quel mode d'acquisition Robert Romain



Le ministre Pierre Mabiala (à droite) avec le secrétaire général de la mairie, Abraham Ibela

Koussangata s'est-il référé pour prouver l'origine de cette propriété ? « Si c'est par l'effet des obligations, cela ne saurait être possible, car dans le dossier les Kahounga et leurs conseils n'ont pas été à même de produire un acte d'acquisition

n'existe pas et n'a jamais été prouvé. Le défaut de ce lien contractuel signifie simplement que le bien qu'on réclame demeure propriété de l'État », a martelé Pierre Mabiala.

Toujours d'après lui, dans ce dossier, il n'existe pas d'acte de dona-

n'est fondé sur aucune base juridique. Il est la résultante des manœuvres frauduleuses actuellement mises à nu du fait de l'opération reconstitution des biens du domaine public », a-t-il indiqué.

Quant à l'argument portant sur la prescription trentenaire avancé par les conseils de la famille, le ministre a souligné que l'État oppose le principe de droit selon lequel les biens de l'État sont imprescriptibles. Pour lui, il est établi que feu Koussangata n'avait jamais acquis cette propriété selon les modes réguliers prévus par les dispositions combinées des articles 711 et 712 du code civil, d'autant plus que le jugement du 25 décembre 2008 n'a nullement statué sur le lien contractuel de vente entre les deux parties.

Il a poursuivi que le titre foncier établi au profit de Michel Fadoul Achkar sur ce domaine public en 2011 ne peut produire d'effets juridiques, car il a été élaboré sur la base d'actes frauduleux et dolosifs. Il a, par ailleurs, demandé à la succession de prouver l'acte d'acquisition de cette propriété et de cession de la mairie au profit de Robert Romain Koussangata.

La mairie n'a pas induit le ministre en erreur

Répondant aux questions de la

presse, il a précisé qu'il n'y aura pas de règlement à l'amiable avec la famille, car l'État agit à la forme administrative lorsqu'il s'agit de la gestion de la domanialité publique. Concernant les documents brandis par la défense, Pierre Mabiala a déclaré qu'un bien de l'État ne peut pas sortir du patrimoine d'une manière frauduleuse, il y a eu des pressions sans avoir de documents fondamentaux. Les documents arrivés après 1965, a-t-il commenté, n'ont pas d'intérêt, car c'est une confusion de procédure.

« Nous avons besoin des actes antérieurs à 1965 au lieu des documents ultérieurs à cette année. Nous faisons de ce dossier cause commune, la mairie n'a pas induit le ministre en erreur; nous n'avons pas vendu ce terrain à Koussangata. Au contraire, c'est la famille Kahounga qui a induit Michel Fadoul Achkar en erreur. »

Enfin, le ministre des Affaires foncières et du domaine public a rappelé que l'acquisition par Fadoul, de nationalité libanaise, d'une propriété immobilière ne peut être autorisée que sous la condition de la réciprocité entre États. Ceci en vertu de l'article 63 de la loi n°24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain.

P.W.D.

« Nous faisons de ce dossier cause commune, la mairie n'a pas induit le ministre en erreur, nous n'avons pas vendu ce terrain à Koussangata. Au contraire, c'est la famille Kahounga qui a induit Michel Fadoul Achkar en erreur. »

établi par l'État ou la mairie de Brazzaville entre 1956 et 1965, attestant l'effet translatif de cette propriété domaniale à feu Koussangata. Le lien contractuel de vente

ou testamentaire de nature à susciter une cession à titre gratuit entre les deux parties. « En conséquence, ce permis d'occuper, titre précaire par destination, s'il existe,



TerraTech
Le monde de l'informatique

AVENUE ALPHONSE FONDÈRE
IMMEUBLE C.N.S.S ROND POINT CITY
- REZ-CHAUSSEE,
CONGO-BRAZZAVILLE
TEL: 00242 06 8813434 - 00242 053813434
EMAIL: INFO@TERRATECH-CG.COM

Acer Aspire E1-531
Intel® B960 Processeur 2.2GHz, L3 Cache
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur



296.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN

Hp Cp1525 imprimante laser couleur



285.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN

Weekend NON STOP !!!



Avec  **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Cote d'activation	Cost
100 minutes	11.000 FCFA	000 FCFA
100 minutes	11.000 FCFA	000 FCFA

Parlez plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.warid.cg | 04 400 00 20 ou 720



WARID
Passer à l'action

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



DATACENTER

- ➔ Achivage et Sauvegarde
- ➔ Stockage de données
- ➔ Virtualisation

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo










BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com



Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE
1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

SIDA

La maladie prend de l'ampleur dans la Sangha

Nombreuses sont les personnes qui ont accepté de faire le test volontaire du VIH-sida et qui ont été déclarées séropositives à la fin du deuxième trimestre 2013, dans le cadre de la réponse départementale du VIH-sida.

Le Comité national de lutte contre le sida, avec l'appui du ministère de la Santé, réalise chaque trimestre une étude sur l'évolution de la pandémie dans le département de la Sangha. Selon le coordonnateur de l'Unité départementale de lutte contre le sida dans le département de la Sangha, Godlor Kimbangou, le pourcentage est de 4 % de prévalence dans cette entité d'après la dernière étude. Un taux bien supérieur à la moyenne nationale de 3,2%. Actuellement, souligne-t-il, dans le département et en particulier à Ouesso, « les résultats sont réellement inquiétants dans les centres de santé avec lesquels nous travaillons dans le cadre de la réponse nationale ». L'on dénombre actuellement 476 personnes séropositives ; 229 d'entre elles sont suivies à l'hôpital de base de Ouesso ; 392 patients sont sous antirétroviraux et 176 malades sont suivis dans les centres sanitaires locaux.

Godlor Kimbangou précise également qu'avec la direction départementale de la santé qui gère la composante santé dans le cadre de la réponse VIH-sida, un point sur l'évolution de la

pandémie et sur les résultats est réalisé chaque trimestre.

Ainsi, dans les différents centres, comme l'hôpital de base de Ouesso, les Centres de santé intégrés de Mbindjo et de Dzalangoye (quartiers de Ouesso), les Grandes Endémies, la clinique médicale de la Congolaise industrielle du bois à Pokola et au Centre médical de santé de la société forestière IFO au village Ngombé, les résultats de ce dernier trimestre 2013 ne sont pas encourageants.

En ce qui concerne les femmes enceintes, indique encore Godlor Kimbangou, sur 321 femmes dépistées dans les différents centres, notamment le Centre médical de santé d'IFO, la clinique médicale de la Congolaise industrielle du bois, 7 ont été déclarées séropositives.

Les différents services de prise en charge des malades signalent que jusqu'à la fin du mois de juin dernier, 476 personnes séropositives ont été suivies régulièrement à l'hôpital de base de Ouesso, à la clinique médicale de CIB (Pokola) et au Centre médical de santé de la société IFO à Ngombé.

Fortuné Ibara

CENTRAFRIQUE

La feuille de route du gouvernement rejetée par le Parlement de transition

Le Conseil national de transition, qui joue le rôle d'une Assemblée nationale provisoire en République centrafricaine, a annoncé, vendredi 20 septembre à Bangui, son refus de valider la feuille de route de sortie de crise du gouvernement d'union nationale.

Le Conseil national de transition (CNT) reproche au gouvernement qui conduit le premier ministre de transition, Nicolas Tiangaye, de ne pas respecter la procédure qui a été adoptée le 18 juillet à Libreville par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cééac) et juge cette feuille de route non convaincante.

Selon le Parlement de transition centrafricain, la feuille de route, ou programme de politique générale du gouvernement, devrait être soumise à une démarche de validation en trois étapes. Le CNT rappelle que les accords de Libreville prévoyaient qu'après l'élaboration de cette feuille de route par le gouvernement, elle devait par la suite requérir l'avis du comité de suivi de l'accord de paix de Libreville, puis du groupe international de contact constitué des partenaires au développement, avant d'être portée à l'examen de l'organe législatif.

« Dans une déclaration à la presse vendredi soir à Bangui, le président du CNT, Alexandre Nguendet, a dénoncé une violation de

cette procédure, où le constat a montré que la feuille de route du gouvernement, adoptée en Conseil des ministres le 5 septembre et transmise au CNT huit jours plus tard, n'a pas respecté l'étape de sa transmission pour avis au comité de suivi de l'accord de Libreville et au groupe international de contact », peut-on lire dans un communiqué du parlement de transition centrafricain.

Le communiqué rappelle que l'une des raisons du changement du 24 mars ayant entraîné la chute du président François Bozizé réside dans des violations répétées de la Constitution du 27 décembre 2004 par le régime de François Bozizé. D'après le CNT, la feuille de route proposée par le gouvernement de Nicolas Tiangaye ne fournit pas de précision sur les besoins réels de la transition. « Cette feuille de route s'est tout simplement contentée d'un simple état des lieux de la situation sécuritaire faite de pillages, de viols et d'assassinats. Ce document ne fait pas mention du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-Séléka, y compris des autres mouvements rebelles et armés, qui représente un défi majeur pour le retour à la paix dans le pays », conclut le communiqué en invitant le gouvernement à suivre le canevas tracé par la Cééac.

Tiras Andang



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° 09/2013/BIDS/CLINIQUE

CONSTRUCTION D'UNE MINI-CLINIQUE DANS L'ENCEINTE DU SIEGE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS), BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE À BRAZZAVILLE

1. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Bureau régional pour l'Afrique a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2013, des fonds pour financer les travaux de Construction d'une Mini-clinique dans l'enceinte du siège de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Bureau Régional pour l'Afrique à Brazzaville. Une partie de ces fonds sera utilisée pour effectuer des paiements prévus au titre du présent marché.

2. La Direction Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Bureau Régional pour l'Afrique (Maître d'ouvrage) a chargé la Coordination du Projet comme Maître d'ouvrage délégué pour la mise en œuvre desdits travaux.

3. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la cellule chargée de la passation des marchés à l'OMS-AFRO sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux dudit projet.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert tel que défini dans la Fiche de Données de l'Appel d'Offres (FDAO), et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 10 heures à 14 heures.

6. Les exigences en matière de qualification sont définies dans les Instructions aux Candidats (IC) et les Fiches de Données de l'Appel d'Offres (FDAO). Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet jusqu'au 2 Octobre 2013, entre 9H et 14H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à « L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique, cité du Djoué ».

8. Les offres doivent être présentées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, et être déposées contre récépissé à la coordination du projet au plus tard Vendredi 4 octobre 2013 à 14 heures précises et devront porter la mention : APPEL D' OFFRES CONSTRUCTION D'UNE MINI-CLINIQUE L'OMS-AFRO à l'adresse ci-dessus :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de DAF N° 128 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville - Congo

9. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Bureau Régional pour l'Afrique au lieu qui sera précisé plus tard et en présence des représentants des candidats présents dûment mandatés, à l'adresse ci-dessus, le 7 Octobre 2013 à 13 heures précises.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.



NOTE D'INFORMATION

Objet: Extension de la validité des offres - Appel d'offre N° CBRA/EDU/SSA/2013/002 - UNICEF

Le Bureau de la Représentation de l'Unicef au Congo porte à la connaissance des entreprises soumissionnaires à l'appel d'offres N° CBRA/EDU/SSA/2013/002 du 18 Mai 2013 que pour des raisons techniques, il leur est demandé de proroger la durée de validité de leurs offres jusqu'au 18 Novembre 2013 à 17 heures 30 et de confirmer leur accord par écrit.

Les soumissionnaires sont priés de déposer leur courrier à la Représentation de l'UNICEF à Brazzaville, D.34 rue Lucien Fourneau ou au Bureau de l'UNICEF à Pointe Noire, 309 Avenue Marien Ngouabi.

L'enveloppe devra porter la mention Appel d'Offres Éducation CBRA/EDU/SSA/2013/002, Extension de la validité des Offres.

Pour de plus amples informations et détails, les soumissionnaires peuvent contacter le Bureau de l'UNICEF à Brazzaville aux numéros de téléphone suivants 066525022 / 068990090 / 056198585 ou se rendre à la Représentation de l'UNICEF à Brazzaville.

Le Bureau de l'UNICEF à Brazzaville présente ses excuses pour les désagréments éventuels causés par cette demande de prorogation.

Fait à Brazzaville le 16 Septembre 2013
Unicef Brazzaville



 PROJET D'APPUI AU SECTEUR PHARMACEUTIQUE ET A LA COMEG (PHARMA COMEG) APPUI A LA COMEG

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Travaux d'aménagement et de réhabilitation des entrepôts de la COMEG de Brazzaville et de Pointe Noire

Référence de publication : 03/2013 Réhabilitation des entrepôts de la COMEG

La Congolaise de Médicaments Essentiels et Génériques (COMEG) envisage d'attribuer un marché de travaux pour l'aménagement et la réhabilitation de ses entrepôts de Brazzaville et de Pointe Noire.

Ces travaux sont financés par le Fonds Européen de Développement (FED) au travers de la Convention de financement du Projet d'Appui au Secteur Pharmaceutique et à la COMEG (PHARMA-COMEG). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du lundi au vendredi de 8h30mn à 16h30mn, à l'adresse ci-dessous :

Direction Générale de la COMEG
 Sise dans la zone industrielle de M'pila
 Brazzaville, République du Congo
 Tél : 05 510 00 89

La date limite de remise des offres est fixée au 07/11/2013 à 16h30mn (heure locale).

1ère Conférence et Exposition Internationale sur les Mines Solides au Congo

Organisateurs:



Sponsor Platine:



Sponsors Or:



Sponsors Argent:



Sponsors Bronze:





3 - 4 octobre 2013 | Palais des Congrès Brazzaville République du Congo

Thème:
un potentiel minier riche mais inexploité



www.ciemcongo.com

Pour plus d'information, merci de nous contacter AME Trade Ltd à: congo@ametrade.org
 ou tel: +44 (0) 20 7700 4949 +242 066 95 91 08



Connecte-toi à MTN 3G+ et découvre sa vitesse !

- Surfez encore plus rapidement.
- Découvrez plus de multimédia en Haute Définition.
- Téléchargez vos jeux et applications en grande vitesse.

Pour plus de renseignements visitez notre site www.mtncongo.net ou rejoignez-nous sur :

www.facebook.com/MTNCONGO [@mtn_123](https://twitter.com/mtn_123) www.youtube.com/user/MTNFanClub www.linkedin.com/company/mtn-congo



Ce Nouveau Monde, il est pour toi.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Eni Fondation cède ses actifs au Ministère de la Santé et de la Population

Après quatre ans d'activités en République du Congo, eni Fondation passe l'essentiel de ses activités à la société eni Congo et cède ses actifs à la République du Congo. La signature des documents y relatifs a eu lieu le samedi 14 septembre à Pointe-Noire entre François IBOVI, Ministre de la Santé et de la Population, Luca COSENTINO, Directeur Général d'eni Congo et le Docteur Filippo UBERTI, Secrétaire Général de la Fondation, Vice-président de l'unité SAL, unité sanitaire de la Division E&P de la société eni.

Le ministre de la Santé et de la Population était accompagné de son homologue, André Raphaël LOEMBA, Ministre des Hydrocarbures, de Fidèle DIMOU, d'Elisabeth MANGOKO, respectivement Préfet du Kouilou et Maire de Hinda ainsi que de bien d'autres autorités.

Cette activité a ainsi permis aux autorités congolaises de visiter quelques projets qu'eni Fondation a réalisés dans le département du Kouilou. La première escale a été la visite du forage de Siala dans le district de Hinda. Doté d'une capacité de six mètres cubes, ce forage fournit de l'eau potable à plus de 400 personnes ; il est alimenté par une plaque solaire. L'analyse d'eau qu'il produit se fait tous les trois mois.



La délégation s'est ensuite rendue au village de Tchitondi, là, un bloc de classe, une cantine scolaire, cinq logements pour les enseignants et deux blocs de latrines ont été construits ainsi qu'un bloc de trois classes ont été réhabilités. La délégation a fini son marathon en visitant le centre de santé intégré (CSI) de M'boukou composé de 9 agents pour une couverture sanitaire de plus de 740 habitants, également doté d'un forage d'eau.

eni Fondation a été créée en 2006, et suite à un partenariat avec le Ministère de la Santé, elle a mené durant plus de quatre années en République du Congo des activités au profit de la mère et de l'enfant

avec ses projets « Kento Mwana » et « Salissa Mwana ».

Le projet « Kento Mwana » a mis son accent sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, avec un investissement pour un laboratoire de biologie moléculaire pour certifier les résultats. Au cours de son exécution, 1153 femmes ont été suivies et plus de 430 enfants ont achevé le protocole de prévention. Par ailleurs, le projet « Salissa Mwana » a fondé son activité sur l'appui aux stratégies des campagnes mobiles de vaccination particulièrement en zones rurales reculées, avec un investissement en moyens roulants et navigants. Lors de ces campagnes, près de 446.226

doses de vaccins ont été administrées aux enfants et en fin de projet la couverture vaccinale a augmenté de 60 à 83%. eni Fondation a également réhabilité 30 centres de santé intégrés (CSI), couplés d'ateliers de formation du personnel de santé afin de conforter la qualité des services sanitaires en milieu rural.

Ainsi, après quatre ans d'activités au Congo, eni Fondation passe l'essentiel de ses activités à la société eni Congo et cède ses actifs au Ministère de la Santé et de la Population. Dans son allocution, François IBOVI a remercié eni Fondation pour la transmission d'un nombre considérable de matériel qui devra permettre au Ministère de la Santé et de la Popu-

lation de poursuivre avec efficacité les activités qui ont été menées par elle.

Il a également remercié la société eni Congo pour sa participation aux soins curatifs en République du Congo à travers le développement de nombreuses formations sanitaires « le gouvernement remercie infiniment la Fondation eni pour sa contribution à l'amélioration de l'état de santé de la population congolaise, et s'engage à poursuivre les activités que la Fondation eni a transmises à la République du Congo à travers le Ministère de la Santé et de la Population. Et j'espère que son exemple de générosité et de « Philanthropie » à l'égard du peuple congolais sera suivi par d'autres entreprises installées en République du Congo », a-t-il dit.

Le Directeur Général d'eni Congo, Luca COSENTINO, a quant à lui rappelé l'importance du Projet Intégré de Hinda (PIH) qui a démarré en 2011 dont l'objectif, dit-il, est de donner à la population l'accès en à l'énergie électrique, à l'eau potable, à la santé et à l'éducation « notre idéal c'est de construire près de 50 forages dans le département du Kouilou ».

Signalons qu'eni Fondation a aussi remis au gouvernement congolais, trois canots rapides, deux véhicules terrestres, deux ambulances.

iecd

Institut Européen de Coopération et de Développement

CONTEXTE

L'Institut Européen de Coopération et de Développement (www.iecd.org) est une association de solidarité internationale française créée en 1988, dont la mission est reconnue d'utilité publique. L'IECD intervient dans 15 pays, en particulier dans les domaines de la formation technique et professionnelle, de l'appui aux petites entreprises et de l'accès des personnes vulnérables à l'éducation et à la santé. L'IECD lance aujourd'hui un projet d'Appui aux Structures de Santé (PASS), qui a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour les femmes et les enfants vulnérables du département de Pointe-Noire. Le PASS intervient dans 4 domaines : le renforcement des compétences techniques du personnel médical et paramédical, le renforcement des capacités de gestion des structures, la dynamisation communautaire et la réhabilitation.

Dans ce cadre, il recrute pour 2 postes à Pointe Noire :

1. Responsable Administratif et Financier (H/F) MISSION

Sous l'autorité du Chef de projet, le Responsable Administratif et Financier devra s'occuper des missions suivantes :

Gestion comptable et budgétaire
-Assurer la mise en place des procédures administratives et financières ;
-Garantir la production et la fiabilité des informations comptables et financières
-Assurer en permanence le suivi du budget ;
-Assister le Chef de projet dans l'élaboration de programmes d'actions sous leurs aspects

budgétaires ;

-Réaliser l'ensemble de la saisie comptable et le classement des pièces justificatives ;
-Analyser les soldes des comptes, justifier les mouvements des comptes et des écarts entre les ressources et les emplois ;
-Etablir les états de rapprochement bancaires des comptes du projet ;
-Préparer les ordres des paiements, s'assurer de la conformité des signatures et s'assurer de paiements effectués par la banque ;
-Etablir un relevé des ordres de paiement.

Gestion du personnel

-Elaborer les actes relatifs à la gestion du personnel et aux contrats de travail ;
-Assurer le suivi des données relatives à la paie, aux congés, aux remboursements des frais de personnel ;
-Assister le Chef de projet pour les procédures de recrutement.

Gestion administrative générale

-Elaborer et optimiser les outils et procédures liées au bon fonctionnement des services (courriers, notes internes, tableaux de bords, fiches actions, classement, archives, etc.) ;
-Veiller au suivi de la logistique bureautique (fournitures, bureaux, etc.) et gérer les équipements ;
-Assurer le contrôle de qualité des prestations des fournisseurs.

PROFIL RECHERCHE

Qualifications requises

-Formation Bac+4/+5 en gestion ou comptabilité ; une expérience minimale de 5 ans dans un poste similaire serait un atout ;
-Compétences avérées en logiciels bureau-

tiques et comptables (connaissance du logiciel SAGE fortement appréciée) ;
-Capacité à concevoir des outils de suivi et de gestion (tableaux de bords, etc.) ;
-Fortes capacités d'adaptation aux évolutions ;
-Excellentes capacités rédactionnelles et esprit de synthèse ;
-Aptitude à travailler sous stress et à respecter les délais ;
-Expérience associative et intérêt pour le développement appréciés.

2. Assistant Programme (H/F)

MISSIONS

Sous l'autorité du Chef du projet, l'Assistant Programme devra s'occuper des missions suivantes :

Gestion de projet
-Organiser et coordonner le planning du Programme ;
-Organiser les réunions en interne ainsi qu'avec les différents partenaires ;
-Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de suivi statistique et des indicateurs de résultat ;
-Apporter un appui opérationnel aux différentes activités de terrain ;

Communication

-Elaborer des supports de promotion de l'image du PASS
-Collecter les informations et rédiger la lettre d'information du PASS

Administration

-Exécuter les activités du secrétariat, notamment la gestion et le suivi du courrier ainsi que l'archivage manuel et électronique des docu-

ments ;

-Rédiger les comptes rendus et les procès-verbaux des réunions ;

PROFIL RECHERCHE

Qualifications minima requises :

- BAC +3/+5 en gestion, sciences sociales ou autre domaine similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 2 ans à un poste similaire ;
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et esprit de synthèse ;
- Avoir une bonne connaissance pratique de l'utilisation de la communication (courrier électronique, Internet) ainsi que des applications informatiques telles que MS Office ;
- Avoir une bonne capacité de gestion et d'organisation ;
- Expérience associative et intérêt pour le développement appréciés.

CONDITIONS DES POSTES

Durée

-Contrat à durée déterminée de 2 ans, avec période d'essai de 6 mois ;
-Rémunération selon compétences et expérience.

Modalités de recrutement

-Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae (max 3 pages) à envoyer par mail à l'adresse : recrutementpass@gmail.com
-Les dossiers de candidature seront acceptés jusqu'au 30/10/2012.
-Seuls les candidats présélectionnés sur dossier seront conviés à présenter leur candidature devant un jury de recrutement.

PASS

Programme d'Appui aux Structures de Santé



Communiqué de l'Ambassade de France à Brazzaville

L'ambassade de France porte à la connaissance du public qu'aucune des parcelles dont elle est propriétaire sur le site du DCM, 9 allée du Chaillu au Plateau – centre ville – n'est à vendre.

IN MEMORIAM

20 septembre 1995-20septembre 2013
Voici 18 ans que nous quittait notre bien aimé Obamby Bob Barnabé
En cette date commémorative, Makala Sébastien, agent des dépêches de Brazza les familles Oyeri, Ngakoli, O'Bamby et Akomo prient ceux qui l'ont connu de garder une pensée pieuse pour celui qui a été notre modèle
À cet effet, des messe pour le repos de son âme seront dites à Notre Dame de l'Assomption et à Saint Michel de Pointe/Noire

RBB-Congo

Ingenierie-Negoce Général-Prestation de services
Bâtiment-Travaux publics-Topographie-Control des Travaux
Rapportant au Genie Civil/ Loungoussou Diahoumba Regimana
Situé au quartier Amour du pays à Mpaka Pointe-Noire (dans l'enceinte de l'hôtel Brigitte)
Tel : 05.072.87.56 / 06.638.91.06
E.mail : rbb_congo@yahoo.fr

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Antoine Massamba, agent des Dépêches de Brazzaville, Denis Bikoumou, Casimir Louzolo, Dr Gérome Mouzita Dikamona, Jacques Miakoutama portent à la connaissance de tous que les obsèques de leur regretté neveu, fils, frère Daniel Louvila KDX se dérouleront comme suit :



Mercredi 25 septembre :
10h00 : levée du corps à la morgue du CHU et départ pour le cimetière de Wouayako.
Retour à Brazzaville :
17h00 : fin de cérémonie



La productivité ? ça ne se discute pas!
Optez pour la solution GEC, et vous gagnerez en efficacité et en rapidité dans le traitement de vos courriers;

Comment ça marche ?

Vous n'aurez plus besoin de vous perdre dans la consultation de vos documents papiers.

Le traitement des dossiers oui, mais tout sera désormais virtuel !

Participez à nos Ateliers de présentation de notre solution de **Gestion Électronique de la Correspondance**

- * le 30/09/2013 à 09:00 à PNR, Hôtel AZUR (le Gilbert's)
- * le 01/09/2013 à 09:00 à BZV, Hôtel Ledger MayaMaya

Ecrivez-nous à elise_solution@mti-congo.com pour participer à l'un de et recevoir votre invitation ou nous contacter à +242 06 629 11 08



COMMUNIQUE DE PRESSE

La société MTI opte pour Elise, la Gestion Electronique de la Correspondance au sein des entreprises et administrations au Congo et en Afrique

Pointe-Noire, le 16 septembre 2013 - MT Informatique a le plaisir d'annoncer la mise sur le marché d'une solution permettant la Gestion Electronique de la Correspondance, en sigle GEC.

Cette technologie concerne les administrations publics, privées, les entreprises... C'est autour de deux journées de présentation de la solution que vont se tenir les ateliers de découverte de la solution à Pointe-Noire à l'hôtel AZUR Le Gilbert's le 30 septembre 2013 et à Brazzaville le 01 octobre 2013 à l'hôtel Ledger Plaza Maya-Maya.

A propos de cette technologie GEC et du logiciel Elise

C'est tout simplement la possibilité de gérer les courriers entrants et sortants sans aucun support papier. Il s'agit de dématérialiser les activités de gestion au sein des structures concernées ; ce qui est un gain de temps, donc de productivité et d'efficacité.

Elise est une solution 100% full web de gestion collaborative et de suivi de la correspondance

Grâce à Elise :

- les échéances de traitement des correspondances sont respectées,
- les documents circulent de manière dématérialisée afin d'éviter les pertes : numérisation des flux papiers, prise en compte des courriels, fax, formulaires Web, appels téléphoniques, gestion des tâches à faire par rapport à une correspondance, etc..
- les réponses sont réalisées aisément par le biais d'une base de modèles de documents, de circuits de validation / signature,
- la traçabilité est assurée de bout en bout,
- retrouver en quelques clics une correspondance,
- la consultation des correspondances est assurée où que l'on soit et en toute sécurité,
- etc....

Elise est un produit ouvert qui s'intègre parfaitement aux systèmes d'informations des administrations/ entreprises. En matière de bureautique, il communique avec les suites Microsoft Office, Openoffice, Libreoffice et votre messagerie.

A propos de MTI

Intégrateur de solutions de gestion, MTI accompagne et met en place les progiciels

pour les entreprises.

Elle apporte son expertise en matière de conseil, d'ingénierie et d'intégration de Systèmes.

La société MTI (Méthodes & Technologies Informatiques) dont le siège se trouve à Pointe Noire au Congo, a été créée en 1993.

MTI emploie près d'une trentaine de personnes. Depuis quelques années, son périmètre d'intervention s'est étendu en Angola puis en RDC.

MT Informatique tend indéniablement vers un Groupe de Gestion pluridisciplinaire qui place la technologie au cœur des systèmes d'information.

Tout un univers de solutions . . . pour servir et satisfaire avec efficacité l'exigence de ses clients, par la mise en place de :

- solutions de Gestion avec les logiciels Sage (Comptabilité, Immobilisation, Paie&RH, etc..) dont MTI est distributeur agréé et centre de compétences.
- progiciels de Pilotage du Budget et gestion des Engagements/Dépenses
- solution de gestion de type GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) dédiée à la maintenance de parc équipement véhicules, engins, GE, etc...)
- solution de gestion de dossiers du partenaire Esabora dédiée à la gestion des dossiers de toute nature; précontentieux, contentieux, RC, assurances, projets avis juridique, instances de décisions (assemblée, commission, CA, de leurs ordres du jour et des décisions prises,... les engagements Financiers des différents intervenants, les pièces jointes, les habilitations et les droits d'accès
- solution de gestion pour secteur Hôtelier, Bar/Restaurant et Commerce de détail
- Etc...

Notre solution de Gestion Electronique de la Correspondance vous intéresse, contactez-nous à elise_solution@mti-congo.com

Press contact:
Judicael MOUSSIROU
Press Relation Manager
MT INFORMATIQUE
Tel: +336 62 09 03 49 / +242 06 958 20 94
E mail: judicael.moussirou@mti-congo.com

INTERVIEW

John Ngombwa : « La force d'Antenne A est son non-alignement politique »

Quinze années déjà se sont écoulées depuis le premier journal télévisé d'Antenne A (AA). La première chaîne privée commerciale créée en 1991 n'a initié le projet de JT que sept ans plus tard, en septembre 1998. À l'époque, deux journalistes, Willy Kalengay et John Ngombwa, respectivement présentateur de l'émission « Métiers du monde » sur la même chaîne et reporter sur la radio catholique Elikya, se sont rencontrés pour échanger sur le projet. Les premiers documents à être diffusés sont des reportages filmés diffusés dans un programme dénommé « Infos-magazine ». Présent depuis le début de l'histoire, John Ngombwa est le nouveau patron de la rédaction d'AA.

Les Dépêches de Brazzaville : Quel est



le secret de votre longévité ?

John Ngombwa : Sorti du néant, cette rédaction a fini par imposer ses marques, ne ratant aucun des grands événements médiatiques de son temps : le Dialogue intercongolais 1 et 2 auquel cette rédaction a participé

aussi bien dans les rangs du "gouvernement" que de l'"opposition".

LDB : Un mot sur la rédaction aujourd'hui ?

JN : Il y a trente et un journalistes, cinq départements, six rédacteurs en chef, un secrétaire de rédaction en français et un autre en lingala.

LDB : Les changements à la tête de la rédaction n'ont-ils pas eu d'incidence sur votre ligne éditoriale ?

JN : Les changements n'ont eu aucun impact sur la ligne éditoriale mais chaque directeur des informations a sa touche personnelle dans la gestion des journalistes. Dans l'ensemble, les performances s'améliorent.

LDB : L'on fait état de malaise au sein de la rédaction ?

JN : Malaise ! je n'ose pas l'affirmer.

Comme partout ailleurs, les problèmes ne manquent pas. Le plus important est d'y trouver des solutions. Cela a été fait. La rédaction d'AA est actuellement apaisée.

LDB : En quinze ans, quels sont les plus grands événements ?

JN : Nous sommes passés d'un programme marginal à un programme phare de notre antenne. Nous avons participé à tous les grands événements nationaux, du Dialogue intercongolais aux actuelles concertations.

LDB : Et vos plus grands regrets ?

JN : Le regret est lié au cadre général du fonctionnement de la presse dans notre pays qui ne permet pas aux médias d'être des entreprises économiquement viables, faute d'une enve-

loppe publicitaire suffisante et à cause d'une pression fiscale intense. Le regret, c'est aussi les difficultés liées à l'accès à l'information consacré par un paradoxe purement local, c'est-à-dire on refuse de vous donner l'information et on vous sanctionne de diffuser ou publier sans vérifications.

LDB : Y a-t-il des festivités en marge de ces quinze ans d'existence ?

JN : Une soirée est prévue pour le samedi en direct de la halle de la Gombe.

LDB : Que deviendra le JT d'AA d'ici les cinq prochaines années ?

JN : Il faut rendre notre rédaction interactive avec une option sur le net déjà disponible au www.antenneatv.com.

Laurent Essolomwa

JUSTICE

Un général de l'armée accusé de violation des droits de l'homme

La victime a profité d'une tribune que la Voix des sans-voix pour les droits de l'homme (VSV) lui a offerte pour dénoncer des coups et blessures volontaires, la destruction méchante, violation de domicile et arrestation arbitraire à charge de cet officier supérieur de l'armée.

Bijoux Tshingila Lobayi est apparu devant la presse, le 20 septembre, au siège de la VSV, avec son bras plâtré pour expliquer les différents épisodes de l'affaire qui l'oppose depuis le 25 juillet à un officier supérieur des Forces armées de la RDC (Fardc) promu général lors de la dernière prise d'armées, Éric Ilunga. Il a également mis, à cette occasion, à la disposition de la presse, les copies de la plainte rédigée depuis le 2 août et déposée le 9 août au bureau de l'auditeur général des Fardc. « L'élévation en grade ne doit jamais servir de prétexte pour créer noise à autrui. Il n'est pas normal qu'un général à peine nommé pour des hauts faits d'armes se comporte de cette façon. La victime présente ne constitue qu'un échantillon de ce qui se fait souvent dans le pays », a regretté le coordonnateur de la VSV, Peter Ntumba.

Dans les explications, la victime, Bijoux Tshingila Lobayi, a noté qu'il se trouvait déjà au lit, aux heures très avancées de la nuit du 25 juillet, lorsqu'il sera réveillé par les bruits occasionnés devant sa fenêtre par deux amoureux, une locataire dans leur

parcelle, Claudine, et le général en tenue civile. L'officier, qui ne supporterait pas les sollicitations de Bijoux Tshingila de s'éloigner de sa fenêtre afin de lui permettre de continuer son sommeil, fera appel à ses gardes du corps en vue de faire venir des policiers du sous commissariat de Pakadjuma. « Je leur ai expliqué de pouvoir, si possible, se mettre devant sa porte. M. Ilunga s'est énérvé en me promettant de me faire voir de toutes les couleurs », a-t-il expliqué. Pour le faire sortir de son domicile, le général aurait cassé sa fenêtre par où les policiers sont entrés et c'est également par cette voie qu'on l'a fait sortir.

Coup et blessures

Au sous-commissariat de la police, le général, qui s'était au préalable fait identifié, a intimé l'ordre aux policiers pour « corriger ce civil qui lui a manqué du respect ». « Le général s'est permis de prendre un morceau de chevron d'environ un mètre et demi qu'il donna aux policiers avec ordre de me frapper, immobilisé par terre », a soutenu la victime. C'est au cours de cette séance de bastonnade que son bras droit a été fracturé.

La victime affirmera aussi avoir été conduite au camp Lufungula où elle sera détenue pendant quatre jours sans que le plaignant s'y présente.

Étant donné que son bras était cassé, l'officier en charge du dossier a décidé, le 29

juillet, de la relaxer pour des soins.

Traitements dégradants et humiliants

La victime sera cueillie le même jour par son bourreau, qui fréquente un bar du quartier. Ce dernier lui aurait soumis au traitement cruel et dégradant devant le public, au terrain Comète, à Lingwala et dans leur parcelle, avenue Luvua, ainsi que dans le débit de boissons, où le général a l'habitude de prendre son pot. « Tout se passait sous menaces de me faire disparaître. Il m'a même accusé d'être parmi les personnes qui ont caillassé le chef de l'État à Lingwala », a-t-elle noté.

Des interventions des membres de la famille et des gardes du corps du général ont poussé ce dernier à accepter de la relâcher. Mais cela s'était fait devant les policiers du sous-commissariat de Pakadjuma où le général a obligé sa victime de reconnaître avoir détruit l'uniforme d'un policier et à signer une décharge de quarante dollars américains pour payer l'habit détruit. En ce moment où Bijoux Tshingila attend la fixation de cette affaire à la cour militaire, il continue à craindre pour sa vie car cette affaire a comme antécédent une dispute entre sa famille, propriétaire de la parcelle, et la dame Claudine, concubine au général, qui date de mai. La dame lui aurait promis de le faire souffrir. Pour lui, cette présence devant sa fenêtre n'était qu'un moyen pour accomplir ces promesses.

Lucien Dianzenza

Denis Lessie condamné à dix ans de prison ferme

Le chef spirituel de l'Arche de Noé et ses deux coaccusés disposent de cinq jours francs pour interjeter appel.



Denis Lessie

Après près de cinq mois de suspens, le procès Denis Lessie vient d'atteindre son dénouement le 20 septembre au tribunal de garnison de Ndolo devant plusieurs fidèles de l'Église « Arche de Noé ». Le jugement a été sans appel pour l'homme de Dieu condamné à dix ans de prison ferme dans l'affaire qui l'oppose à son collègue Jean-Baptiste Ntawa de l'Église Mont Carmel. Le tribunal a chargé Denis Lessie de trois principaux griefs, à savoir escroquerie, association des malfaiteurs et incitation des militaires à violer les consignes. Une pilule difficile à avaler pour les nombreux fidèles présents qui avaient de la peine à retenir leurs larmes. Il a failli de peu pour que l'épouse du pasteur en sanglot ne tombe à la renverse, rapportent des témoins.

Ce verdict, d'après le juge, aura tenu compte de quelques circonstances atténuantes dont les qualités du pasteur et de père de famille reconnues à Denis Lessie. Quant aux deux autres coaccusés, en l'occurrence, l'adjudant Louis Kasongo et Thierry Ukunimo, ils ont écopé respectivement dix et

cinq ans de prison. Il ressort de ce même jugement que la partie civile Ntawa ne récupérera pas non plus ses 135 000 dollars et son véhicule escroqués. Quant à la partie civile Droliya Umedali ayant acheté la jeep Hyundai que l'ancien ministre du Budget, Jean-Baptiste Ntawa, avait cédée à Denis Lessie, le tribunal a estimé qu'elle pouvait jouir pleinement de cette acquisition effectuée en bonne et due forme, l'acte de vente faisant foi de preuve. Les condamnés disposent de cinq jours pour interjeter appel. C'est ce à quoi s'attellent présentement les avocats de Denis Lessie qui digèrent mal cette sentence orientée à leurs yeux. Ils continuent de plaider non coupable pour leur client accusé abusivement

d'avoir escroqué des biens (une jeep Hyundai et une somme de 135.000 dollars) à Jean-Baptiste Ntawa contre la promesse de sa nomination au gouvernement Matata Ponyo. Ils continuent d'exiger l'acquiescement pur et simple du chef spirituel de l'Arche de Noé pour absence de preuve.

L'on savait que l'épée de Damoclès plainait sur la tête de Denis Lessie depuis que le ministère public avait requis la peine la plus forte contre lui, soit la prison à perpétuité. Le fait d'avoir mêlé dans cette nébuleuse affaire le nom du chef de l'État dont il se faisait passer pour son conseiller spirituel et d'y avoir associé un officier de l'armée ne plaiderait nullement en sa faveur, commentent des analystes. Bien au contraire, cela s'est avéré des circonstances aggravantes aux yeux du ministère public qui a fait fi des arguments présentés par les avocats de Denis Lessie en vue de le dédouaner. Dans les milieux proches de l'Arche de Noé, l'on espère que cette peine sera ramenée à des proportions acceptables au deuxième degré. Dossier à suivre.

Alain Diasso

RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

Des options sur la table pour le développement du site d'Inga

Le groupement des bureaux d'études AECOM et EDF a présenté son rapport final des études de faisabilité du développement optimal du site d'Inga et des lignes d'interconnexion au cours d'un atelier de deux jours, mettant ainsi un terme à la fiction, et ouvrant par la même occasion la voie à des décisions stratégiques futures pour le démarrage effectif des travaux en octobre 2015.

Les études sont financées à hauteur de quatorze millions de dollars américains par la Banque africaine de développement (BAD). Ainsi ce rapport final présenté et discuté au Grand Hôtel Kinshasa du 20 au 21 septembre a-t-il révélé les options possibles. Il a été réaffirmé l'intérêt de promouvoir le mode partenariat État-privé pour développer un projet particulièrement budgétif. Une ouverture à des partenaires potentiels confirmée par la présence à ces assises des ministres de l'Énergie des pays africains, de la commissaire de l'Union africaine en charge de l'Énergie et des infrastructures, du directeur des opérations de la Banque mondiale, du représentant résident de la Banque africaine de développement, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques ainsi que des représentants des communautés économiques régionales, sous-régionales et pools énergétiques africains, sans

compter les experts nationaux et internationaux. Vu sous cet angle, c'est la plus importante réunion au regard de la forte participation des acteurs clés dans l'aboutissement du projet qui demeure à n'en point le plus important jamais mis en place en Afrique subsaharienne. Enfin, la deuxième option prend en compte la construction de la première phase appelée Inga III Basse Chute pour une puissance de 4800 MW grâce au canal d'aménée de douze km situé dans la grande vallée de la Bundi. Beaucoup de participants se sont montrés intéressés à aller directement à l'érection du Grand Inga. L'on a cité, par exemple, le Nigéria. Des sources proches des organisateurs de l'atelier ont évoqué la possibilité de l'arrivée d'une délégation ministérielle sud-africaine concernée de près par le projet d'autant que les lignes devront quitter Inga pour ce pays. La troisième option consiste à l'ériger un barrage unique qui sera équipé en six phases (Inga III, Inga IV, Inga V, Inga VI, Inga VII et Inga VIII) pour une puissance totale de 44.000 MW. Enfin, il y a une option de décision déléguée sur un point névralgique, en l'occurrence la structure technique et financière d'Inga III. Il est question d'impliquer les opérateurs privés ayant en charge la tâche de financer la prise d'eau, le ca-

nal d'aménée, le barrage et la centrale pour un coût de 8.400.000.000 dollars américains. Quant à l'État congolais, il est chargé de prendre à sa charge la construction de la ligne et du poste national pour un coût de 3.430.000.000. Pour le coût total, il est arrêté ainsi à un peu plus de onze milliards de dollars américains. Après cet important atelier, la prochaine étape est la mobilisation des fonds nécessaires pour la préparation du projet jusqu'à sa mise en œuvre effective.

Ensuite, l'on a annoncé la sélection transparente prochaine du candidat développeur, la promulgation de la loi sur l'électricité, et le fonctionnement harmonieux des structures de gestion au quotidien du projet déjà mis en place. La pose de la première pierre est annoncée pour le mois d'octobre 2015.

Pour le reste, le gouvernement a déjà enclenché une campagne de vulgarisation et d'explication sur les enjeux du projet, particulièrement dans l'ouest du pays concerné par le projet. Il a rappelé qu'il est sans impact néfaste sur l'environnement mais pourrait au contraire aider à accélérer la croissance économique de la RDC en résolvant durablement la question de la fourniture en électricité.

L. E.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE LA SANTE
 Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de la Santé
UCP / PARSS

Avis à manifestation d'intérêt

Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de la Santé (PARSS)

Recrutement d'un consultant international pour une formation en Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

Sources de financement : Don TF 010950 - DRC
 N° Avis à manifestation d'intérêt : AMI n°011/UCP-PARSS/2013
 Date de publication : le 22 Septembre 2013
 Date de clôture : le 7 Octobre 2013

Contexte général

A travers l'appui du Trust Fund canadien, géré par la Banque mondiale, l'Agence Canadienne de Développement International appuie le Ministère de la Santé Publique sur comment améliorer l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat dans ce secteur. Ce TF canadien, qui permet de développer le CDMT dans le secteur de la santé, vise comme l'objectif, le renforcement de la capacité du Ministère de la Santé dans la planification stratégique et l'élaboration du budget au niveau national ainsi que dans les 11 provinces, pour concourir à l'amélioration de la capacité du secteur à fournir des services de santé de qualité à la population.

Cet appui global et multisectoriel vise aussi à soutenir la réforme de la gestion des finances publiques pour une redevabilité accrue à tous les niveaux du secteur.

Ces dernières années, des efforts techniques ont été faits dans le processus d'élaboration du budget de l'Etat. Le Ministère du Budget communique dès le début de la période de préparation des prévisions budgétaires les enveloppes indicatives des budgets sur ressources propres pour chaque secteur, et il a aussi informatisé les outils de budgétisation. Ce qui facilite la production des prévisions budgétaires sous un même format pour tous les secteurs.

L'Unité de coordination du Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de la Santé (UCP-PARSS) recrute un consultant international qui puisse aider le Ministère de la Santé, en collaboration étroite avec les Ministères du Budget et des Finances, à disséminer l'utilisation du CDMT comme outil de programmation et de budgétisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. A cet effet, l'UCP-PARSS invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services précités. Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (CV mis à jour, références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, etc').

1. Objectif de l'intervention du consultant

Le consultant à recruter aura à poursuivre les objectifs suivants :

- 1) Elaborer des modules de formation CDMT sectoriel santé à l'intention des formateurs du niveau central ;
- 2) Conduire une formation des formateurs nationaux.

pour bien remplir leur mission, le consultant en CDMT devra particulièrement:

- 1) Analyser le processus de préparation des prévisions budgétaires au niveau central et en provinces pour déceler les défaillances et les faiblesses qui persistent depuis l'introduction du CDMT
- 2) Identifier les goulots d'étranglements dans l'établissement des bons d'engagement, la tenue de la comptabilité et l'échange des informations financières sur les engagements et les réalisations aux différents niveaux de la pyramide sanitaire
- 3) Etudier les modalités pratiques pour la mise en œuvre de la LOFIP, le soutien à la budgétisation à moyen terme et l'introduction de «Budget-Programme » dans le secteur de la santé conformément à la réforme des finances publiques en cours dans le secteur, fondée sur la gestion axée sur les résultats.

2. Profil du consultant

Le consultant devrait avoir :

- un BAC+5 en macroéconomie ou en gestion financière ou en économie de la santé ou en ingénierie ;
- au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques ou - dans la planification stratégique sectorielle ;
- au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration des CDMT sectoriels, en particulier dans le secteur de la santé (mise en place et/ou mis à jour) ;
- travaillé dans la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation du DSCR ;
- une bonne maîtrise de la planification opérationnelle et de la réforme des systèmes de santé en vue d'accélérer l'atteinte des OMD ;
- une bonne maîtrise de la langue française (parlée et écrite) ;
- une maîtrise des logiciels de Microsoft Office (Excel, Word, PowerPoint, etc.) ;
- une expérience dans la programmation informatique ;
- des aptitudes de communication, du travail en équipe et en andragogie.

La connaissance de l'organisation des systèmes de santé et des processus de gestion des finances publiques de la ROC constitue un atout considérable pour les consultants internationaux.

3. Durée du contrat

La consultance durera 30 jours calendriers, s'étendant d'octobre à novembre 2013, à raison de :

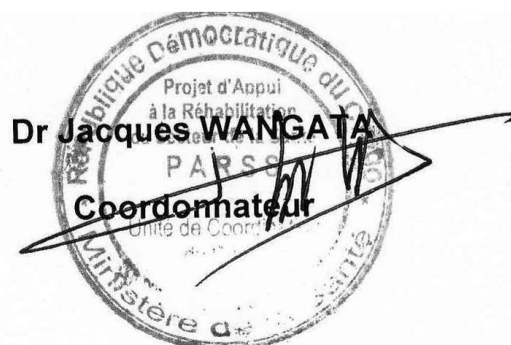
- 15 jours au siège pour élaborer les modules et mener la revue du processus budgétaire et de la gestion des finances Publiques ;
- 15 jours sur le terrain à Kinshasa pour conduire la formation

4. Informations et réponses à l'AMI

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires relatives aux termes de référence de la mission en contactant l'UCP-PARSS à l'adresse email: ucpars@gmail.com ou à l'adresse ci-dessous de 8h00 à 15h00, heures locales (TU+1) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être adressées au Coordonnateur de l'UCP-PARSS, sous enveloppe fermée ou par voie électronique, en mentionnant le nom du projet, le service de consultant requis, et le numéro du présent avis, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 7 octobre 2013 à 15h00 (heure locale, TU+1) Précises.

Unité de Coordination du Projet PARSS
 À l'Attention de Dr Jacques WANGATA, Coordonnateur
 Concession de l'INRB, Croisement des Avenues
 des Huileries et Tombalbaye
 Kinshasa / Gombe ; Téléphone : 0990016069
 Email : ucpars@gmail.com



VIE DES CLUBS

V.Club démarre la pré-saison dans son nouveau centre sportif

L'AS V.Club a officiellement débuté la pré-saison sous la supervision du coach principal, Jean Florent Ibenge Ikwange, le 19 septembre. Pour la circonstance, les joueurs et le staff technique se sont retrouvés au Centre sportif nouvelle acquis par les Dauphins noirs de la capitale situé au quartier Kimbono dans la commune de Mont-Ngafula.

Le coach principal, Jean Florent Ibenge Ikwange, tenait à ce que le coup d'envoi de la préparation de V.Club soit à huit clos afin d'éviter l'influence et la pression des supporters. L'on annonce l'arrivée de nouveaux joueurs dans l'effectif du club. Le milieu offensif Mukenga Mukendi, alias Kuluwe, s'entraîne déjà avec le groupe. Il vient du club rival, le Daring Club Motema Pembe.

Outre lui, on annonce le retour du Gabonais Romaric Rogombe. Ce dernier revient de France où il a joué en National. L'international gabonais avait été annoncé à Lille, Lens, Le Mans, Fréjus, et même au Wydad Athletic Club de Casablanca. Il revient dans V.Club pour certainement mieux sauter. Le milieu de terrain Jerry Ekole fait aussi partie du groupe mis au vert au Centre sportif, ancien de TP Moulunge de Mbandaka dans la province de l'Équateur. V.Club a aussi quelques pioches à l'étranger avec l'arrivée dans un avenir proche d'un Ivoirien, un Ma-

lien, un Tanzanien et un Camerounais, indique-t-on.

La durée des entraînements de pré-saison est de trois semaines pour mettre les joueurs physiquement au point pour la saison 2013-2014. Les Dauphins noirs ont fini à la deuxième place au championnat national de football - Division 1, et ils prendront part à la Ligue des champions. L'équipe vise cette saison le titre national, selon les objectifs rendus publics par le président du comité de coordination du club, le général major Gabriel Amisi Kumba Tango Four. L'achat du centre sportif (qui appartenait au feu président du SC Inter et Directeur général du Grand Hôtel Kinshasa Fal Bob Mundabi) fait ainsi partie des moyens mis en branle par le comité de coordination et le Conseil suprême du club pour ce club omnisports (football, handball, volley-ball, basket-ball, judo) plus performant au cours de cette saison.

Rappelons que le bâtiment acquis par V.Club est un complexe spacieux avec dix chambres à coucher, une salle de réunion de soixante-quatre sièges munie d'un écran géant pour des séances vidéo, une cuisine, un réfectoire, des espaces importants avec un terrain de football, et pour la construction prochaine des terrains de basket-ball, volley-ball, handball, tennis, etc.

Martin Enyimo

MÉDIAS

Nemba-Lemba remercie FFJ pour son assistance légale

C'est la première réaction du propriétaire de Molière TV face à la condamnation du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) au paiement de quarante mille dollars américains des dommages et intérêts.

Le promoteur de Molière Télévision, une chaîne privée émettant à Kinshasa, Léon Nemba Lemba, a adressé la semaine dernière ses remerciements à Freedom for journalist (FFJ), à l'issue du jugement rendu en sa faveur, le 26 août, au tribunal de grande instance de la Gombe dans l'affaire qui l'a opposé au CSAC. « Monsieur le Directeur, merci beaucoup à Freedom for journalist pour votre assistance (légale) lors de notre procès », a écrit Léon Nemba Lemba, dans un message envoyé au chairmanship de l'organisation de défense et de promotion de la liberté des médias.

Ces remerciements font suite à une correspondance adressée au directeur de FFJ, Désiré-Israël Kazadi, dans laquelle Nemba Lemba avait sollicité, au début de l'affaire, une assistance légale de l'organisation face au Csac qui poursuivait ce Congolais et la chaîne de télévision pour « propos outrageants et diffamation ». La réponse de l'ONG ne s'était pas fait attendre. FFJ avait vite fait de mobiliser l'ensemble de son département d'assistance légale conduit par Me Gérard Nkashama pour plaider la cause en faveur des accusés, aux côtés d'autres avocats. De même que le directeur de FFJ s'était signalé sur les ondes pour expliquer l'irrégularité qui entourait la décision de l'institution publique de régulation des médias contre la chaîne. On rappelle que l'organisation s'est spécialisée dans l'assistance légale de tout professionnel des médias poursuivi pour tout fait lié à l'exercice du métier. Les annales rappellent

qu'elle avait défendu avec brio l'affaire Diana, l'affaire Senapi contre Dieudonné Mbuyi, journaliste à La Tempête des Tropiques dont la rédaction avait adressé une lettre de gratitude à FFJ. Joint au téléphone, le directeur de FFJ s'est montré modeste expliquant que c'est bien la mission sociale de l'organisation. « Nous ne pouvons pas nous jeter des fleurs, notre lutte est fondée sur une approche volontariste et l'apostolat. Cette lutte est bien légale et veut des médias et des hommes et femmes des médias à la fois libres et responsables », a déclaré l'activiste, avare des mots.

Rappel des faits

Le Csac avait suspendu, en date du 5 avril pour une durée de trente jours, l'émission Kin-Makambo, une tranche des faits de proximité très suivie par les Kinnois et Nemba Lemba lui-même a été interdit d'antenne pendant la même période. Cependant aux termes de la suspension, ni l'émission ni Nemba Lemba n'ont pu être réhabilités.

Face à ce qui paraissait à ses yeux comme un acharnement, le promoteur de Molière va en justice contre l'institution de régulation des médias. Entre-temps, le Csac prend une autre décision en date du 28 juin 2013. Celle portant suppression de l'émission « Kin Makambo » pour « non-conformité du cahier des charges ».

Le TGI siégeant au premier degré en matière civile a condamné le Csac au paiement de quarante mille USD au titre des dommages et intérêts au profit du promoteur de Molière pour préjudices causés.

Lucien Dianzenza

CHAN 2014

La RDC partage le groupe D avec le Gabon, la Mauritanie et le Burundi

La Confédération africaine de football a procédé, le 18 septembre en son siège au Caire en Égypte, au tirage au sort des seize équipes qualifiées pour la phase finale de la 3^e édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan).

La phase finale du 3^e Chan, compétition réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats respectifs, se déroulera, du 11 janvier et 1^{er} février 2014, en Afrique du Sud. Trente-deux matchs au total se joueront dans quatre stades de trois villes (Cap Town, Polokwane et Mangaung). La RDC se retrouve dans le groupe D en compagnie de la Mauritanie, du Burundi et du Gabon.

Les Léopards locaux jouent leur premier match, le 14 janvier 2014 au stade Peter Mokaba de Polokwane, contre les Mourabitounes de la Mauritanie coachés par l'ancien sélectionneur des Léopards, le Français Patrice Neveu. Ensuite, les poulains du sélectionneur Santos Muitubile affronteront les Panthères du Gabon le 18 janvier, avant de jouer en dernière journée de la phase des poules du Chan, le 21 janvier, face aux Hirondelles du Burundi.

Réactions de Santos Muitubile

Quelques heures après le tirage, Santos Muitubile a donné sa réaction. « La Mauritanie a créé la surprise lors des éliminatoires en éliminant le Sénégal; le Burundi et le Gabon, ce sont deux équipes qui montent en puissance. Donc, nous devons les jouer à fond », a-t-il déclaré sur Ra-

diokapi.net. Pour ce faire, il a sollicité les moyens nécessaires pour une bonne préparation de la sélection : « Si on me donne les moyens, je peux faire quelque chose. C'est ainsi que j'appelle les décideurs de ce pays, surtout le Premier ministre Matata Ponyo, à s'impliquer davantage pour la préparation de l'équipe, afin que nous allions le plus loin possible, voire en finale ».

Santos Muitubile a fixé le début de la préparation au mois d'octobre, notant que le programme de préparation sera bientôt déposé à la Fédération congolaise de football association (Fécofa).

Et il a annoncé des matchs amicaux, dont celui du 9 octobre contre l'Irak en Jordanie. Mais aux dernières nouvelles, l'on apprend que la Fédération n'a pas encore donné son quitus pour cette rencontre à Amman. Le sélectionneur des Léopards locaux de la RDC a exprimé son intention d'aller détecter d'autres talents dans les provinces

D'autres pays ont aussi été tirés au sort. Le groupe A se compose de l'Afrique du Sud, du Mali, du Nigeria et du Mozambique. Dans le groupe B, il y a le Zimbabwe, l'Ouganda, le Burkina Faso et le Maroc. Le groupe C renferme le Ghana, la Libye, l'Éthiopie et le Congo Brazzaville. Vainqueur de la deuxième édition en 2011 au Soudan, la Tunisie est absente de cette troisième édition. La RDC, vainqueur de la première édition du Chan en 2009 en Côte d'Ivoire, fait figure de favori de l'édition 2014.

M.E.

KIN PERSONAL MAIL CARGO

DEPUIS 20 ANS

MULTIMO-KPM CARGO - Transport de vos marchandises en toute sécurité

Depuis 20 ans KPM, soucieux de servir la République Démocratique du Congo, transporte par voie aérienne et maritime tous types de colis et marchandises avec un professionnalisme reconnu de tous.

Nos bureaux de Bruxelles, Paris, Kinshasa, Lubumbashi et d'Allemagne vous accueilleront avec un service sérieux et de qualité.

Express Aérien	Fret Aérien	Fret Maritime	Sous-Douane Aérien	Service Achats	Service Food & Beverage
BRUXELLES	BONN	KINSHASA			
• Rue Lesbroussart 76 - 1050 Bxl Fax: 32(0) 26480099 Mail: info-bxl@kpm-rdc.com • Service courrier - Colis Express - Cargo Aérien et Maritime Tel: +32 (0) 2 646 04 99 • Service Achats Tel: +32 (0) 2 647 04 99 GSM: +32 (0) 476 94 52 44 Mail: achat-bxl@kpm-rdc.com Administration / Comptabilité Tel: +32(0) 2 648 04 99	• 92 Bornheimerstrasse 5311 Bonn Tel: +49(0) 22 84 33 3473 Mail: prosjuma@hotmail.com • THAILANDE / CHINE Contact: Mme Fabienne Draine S55 Unit B10, Baan Silom, Silom road, Bangkok 10500. Mail: cargo@studio55ent.com Tel: +66 (0) 89 12 13 22 72	• Av. des Forces Armées 30 Gombe (ex Haut Commandement) Service Courrier-Cargo Tel: +243 (0) 99 82 42 464 +243 (0) 99 72 50 684 Mail: courrier-kin@kpm-rdc.com • Service Achats Tel: +243 (0) 99 98 92 980 Mail: compta-kin2@kpm-rdc.com • LUBUMBASHI Contact: Mr. Alain Mokuba Avenue Kapenda 191 Commune de Lubumbashi Tel: +243 (0) 99 99 15 658 +243 (0) 81 68 87 295 Mail: alain_mokuba@hotmail.com			
• Contact: Mr. Richard Kiabilua 53 Rue Championnet - 75018 Paris Tel: +33 (0) 616 35 41 91 Mail: kpm-paris-multimo@hotmail.fr					

Notre tombola mensuelle

Vous pouvez gagner 10 kg chaque mois !

Visitez notre site www.kpmcongo.com

CHRONIQUE

Une journée qui devrait bien nous inspirer

La Journée mondiale des animaux qui se célèbre chaque 4 octobre sous l'égide des Nations unies est bien spéciale, en ce sens que l'ONU ne parle pas de « journée », mais propose des sujets fort documentés sur différentes espèces d'animaux en danger, autant d'invitations à s'informer et, pourquoi pas, réagir !

Mais surtout constater, si l'on est un observateur avisé, que le premier « animal » menacé d'extinction est ce bipède que nous nommons l'être humain.

Trop de parallèles laissent entrevoir l'amalgame facile entre ces deux espèces. Les Nations unies travaillent pour protéger les espèces animales en voie de disparition en évoquant, par exemple, le majestueux tigre qui n'a plus que quelques endroits pour se dissimuler car tous ses endroits de prédilection ont été détruits par les hommes. Au même titre que le panda géant et l'éléphant captivent de nos jours le cœur des populations dans le monde entier et deviennent des symboles de l'effort pour sauver les espèces en danger, que dire de ces nombreux endroits de la planète victimes de catastrophes dues à l'espèce humaine ?

L'être humain, auteur de ces impairs depuis des millénaires, a préparé également sa propre tombe. Croyant encore possible de rattraper le mal ainsi causé, il situe à présent parmi ses priorités la protection de la faune et de la flore, la préservation de l'environnement et des écosystèmes etc...

Jusqu'au 19^e siècle les scientifiques pensaient que la race blanche disposait d'un atout essentiel pour sa survie en ce qu'elle maîtrisait les sciences et les techniques et donc évincerait inéluctablement les autres races techniquement

moins évoluées. Les événements du XX^e siècle ont largement démontré le caractère erroné de ces prévisions.

Ces mêmes « sciences développées par les Européens » ont augmenté la capacité des humains à s'autodétruire de plusieurs manières, guerres mondiales : conflits larvés, destruction de l'environnement, entraînant également celle de peuplades autochtones. Ces sciences ont également bénéficié aux autres races et permis, par exemple, en Afrique la réduction de la mortalité infantile alors que les taux de fécondité élevés s'y sont maintenus. Ce qui s'est soldé par un taux de croissance très élevé en Afrique et fortement réduit dans les zones peuplées par les Européens.

Ce taux de fécondité désormais réputé si faible en Europe, avec en moyenne moins de 1,5 enfant par femme, ne permet pas que soit envisagé le renouvellement endogène de ces populations. Mais, à terme, permet de prédire la disparition des habitants autochtones d'ici 150 à 250 ans.

Voici donc certaines réalités de notre monde planétaire que nous feignons d'oublier et c'est pourquoi la Journée mondiale des animaux, qui a lieu chaque année le 4 octobre, doit nous interpeller profondément sur la question d'un éventuel déclin de l'humanité.

C'est vrai qu'elle est instituée pour attirer l'attention des gouvernants, mais aussi des citoyens sur l'importance du respect de la vie animale. Mais elle doit aussi et simplement nous rappeler l'interdépendance planétaire et la chaîne du cycle de vie qui concerne les règnes animal, végétal et minéral, indissociablement liés.

Ferréol Constant Patrick Gassackys

ADMINISTRATION

32 cadres formés sur la bonne gestion des archives

Le directeur des archives nationales et de la documentation, Brice Isinové Owabira, a fait cette annonce à l'issue de la sixième édition du séminaire sur la collecte et la conservation des archives, organisée à l'Institut français du Congo (IFC) par la direction générale du patrimoine et des archives, avec l'appui de la coopération française.

Ce séminaire a réuni 32 cadres et agents des archives nationales et archives communales, des archives du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, et de l'Institut français ; des chercheurs ; les directeurs dé-

« Il faut le reconnaître, au niveau des administrations, on ne sait pas toujours ce qu'il faut faire des archives. Souvent, les gens gèrent mal les archives »

partementaux du patrimoine et des archives ; ainsi que la directrice générale adjointe des archives nationales de la République démocratique du Congo (RDC), Hermeline Lanza, et Matemboni.

Cette formation, animée par Vincent Lacorde, attaché territorial de conservation du patrimoine, en poste aux archives départementales de la Meuse à Barduc en France (région Lorraine), a porté sur le mode d'administration des archives ; la présentation des différents types d'archives ; les missions d'un service d'archives ; les techniques de traitement des archives ; la composition d'un fonds ; l'analyse d'un fonds ; et l'instrument de recherche. L'objectif de cette formation était d'initier les gestionnaires d'archives à la maîtrise des éléments fondamentaux de leur métier et de sensibiliser les services producteurs sur la façon d'organiser les archives.

« Nous nous apprêtons à organiser un forum national parce que, même au niveau départemental, il est question de faire des descentes, d'aller vers les services producteurs. Les archives ne peuvent pas exister si les services producteurs ne savent pas qu'une fois qu'ils ont créé des archives, celles-ci doivent être versées aux archives nationales. Nous avons donc pensé lancer une forte campagne de sensibilisation. Car, il faut le reconnaître, au niveau des administrations, on ne sait pas toujours ce qu'il faut faire des archives. Souvent, les gens gèrent mal les archives », a déclaré Brice Isinové Owabira, directeur des archives nationales et de la documentation.

C'est donc la raison pour laquelle, des équipes se rendront vers les gestionnaires des archives dans les administrations, afin de leur faire comprendre l'intérêt et l'importance des archives et leur dire qu'une fois les archives créées, conservées à leur niveau, ces services producteurs doivent verser ce qui est important, c'est-à-dire ce qui a de l'intérêt historique et patrimonial, aux archives nationales. C'est cela qui constitue la mémoire collective d'un pays. Enfin, le directeur des archives nationales et de la documentation a lancé un appel à tous les services producteurs d'archives de faire bon usage de celles-ci. Ces archives qui sont détruites, aujourd'hui, dans des conditions pas trop professionnelles, peuvent constituer, demain, une richesse pour l'intérêt des générations futures.

Notons que ce séminaire est le sixième organisé par la direction générale du patrimoine, en partenariat avec l'ambassade de France depuis 2011, « mais le premier organisé avec la direction des archives », a précisé Brice Isinové Owabira.

Bruno Okokana

DÉCOLLEZ POUR PLUS DE 10 DESTINATIONS AFRICAINES

Pointe Noire s'ajoute à notre réseau.

Pour répondre à vos attentes, Air Côte d'Ivoire vous offre plus de 10 destinations africaines au départ de Pointe-Noire.

A partir du 19 Août, décollez de Pointe-Noire et profitez du temps de voyage le plus court vers Libreville, Abidjan, Dakar, Conakry, Bamako, Ouagadougou.

Air Côte d'Ivoire
Notre plus beau voyage, c'est vous.

Tel. : 06 818 66 66 / 06 826 74 74 • www.aircotedivoire.com

TAEKWONDO

Le Trophée des champions débute fin septembre

Une trentaine de taekwondoïns de six départements sont attendus à la deuxième édition de cette compétition prévue le 29 septembre à Brazzaville.

Le Trophée des champions de cette année sera axé sur la « casse ». Il s'agit d'une épreuve de puissance et de précision qui exige que chaque compétiteur réussisse à briser les planches par un coup tranchant de la main, un coup de pied circulaire ou pas. Pour l'emporter, il faut, pour chaque taekwondoïns, casser plus de planches que ses concurrents, suivant les règles du jeu. La compétition, organisée par l'association dont elle porte le nom, permettra aux athlètes

des six départements conviés de prouver de quoi ils sont capables dans cette spécialité.

La Fédération congolaise de la discipline (Fécotae) voit en cette compétition une occasion de détecter des athlètes. Le secrétaire général adjoint de la structure, Thomas Moutala, a révélé que la Fécotae s'était fixé pour objectif de constituer une équipe nationale de casse et de démonstration d'ici à 2014. « La deuxième édition du Trophée des champions

profitera à la nouvelle fédération qui, après avoir nommé les entraîneurs, veut constituer des équipes nationales compétitives dans plusieurs spécialités et catégories », a indiqué Thomas

Moutala. « Pour la deuxième édition, nous avons décidé d'impliquer tout le monde, afin de ne laisser personne sur le bord de la route », a-t-il déclaré. Même si les conditions de travail ne sont pas



Moutala. La deuxième édition du Trophée des champions diffère de la première par rapport au nombre de participants. L'édition antérieure, en effet, n'avait réuni que les athlètes de Brazzaville, alors que cette année les taekwondoïns de six départements sont appelés à concourir. Cette innovation mobilise donc les clubs de l'intérieur du pays qui sont déterminés à poser leur pierre à l'édification du taekwondo au Congo, à en croire Thomas Mou-

les mêmes pour les clubs de l'intérieur et ceux des grandes villes du pays.

Pour l'heure, les compétiteurs procèdent aux derniers réglages techniques pour briller de mille feux dans cette compétition, qui ouvre le bal des tournois inscrits dans l'agenda de l'association Trophée des champions et de la Fédération congolaise de taekwondo, deux structures qui travaillent en partenariat.

Rominique Nerplat Makaya

FÊTE NATIONALE DU CONGO

Paris a pris le relai

Après les festivités de l'indépendance du Congo célébrées à Djambala le 15 août dans le cadre du programme de la municipalisation accélérée, Henri Lopes, ambassadeur du Congo en France, a convié à son tour, comme l'an dernier, les Congolais et amis du Congo aux réjouissances du jour en présence de la première dame, Antoinette Sassou N'Guesso.

Au fil des années, la tradition installée par le doyen des ambassadeurs en France, Henri Lopes, à savoir convier les Congolais et amis du Congo à se retrouver après les festivités de l'indépendance du 15 août au Congo, a tenu toutes ses promesses. Pour le cinquante-troisième anniversaire de l'indépendance du Congo, Paris a retenu le 19 septembre. Le traditionnel rendez-vous patriotique de la rentrée est devenu l'occasion des retrouvailles des Congolais de l'étranger.

Dans la douceur automnale, des personnalités se sont rendues à l'invitation de l'ambassadeur Henri Lopes porte Dauphine. Notons, outre la présence de la première dame, celle des ministres congolais Rigobert Mboundou, agriculture et élevage ; Gilbert Mokoki, voies navigables et économie fluviale ; de l'ambassadeur Jean-Marie Adoua ; des conseillers à la présidence Lydie Pongault, en charge de la culture, de passage à Paris après un séjour au Brésil pour l'installation de l'exposition Kiebe-Kiebe à Salvador de Bahia ; et Édith-Laure Itoua, en charge des Congolais de l'étranger ; sœur Marguerite de l'École spéciale ; des personnalités françaises Rolland Dumas, Hervé Bourges, Pierre-André Wiltzer, Michel Roussain, Raymond Césaire ; des écrivains Jacques Chevrier et Gaston Kalman ; des artistes Passi, Manu Dibango, Gabriel Kinsa, Zidane Guatana, Jackson Babingui, Michel Rapha, Rovias Adampot, Théo Blaise Nkounkou avec sa chanson Mwana Djambala diffusée en boucle par le DJ Na'Ch. « Je suis très honoré d'avoir été associé à la fois aux festivités de Djambala et de Paris, confie Théo-Blaise Nkounkou. Grâce au texte de la chanson Mwana Djambala, cinq générations congolaises utilisent ces paroles comme ciment de l'unité nationale. J'en suis fier... »

Au vu de la liesse des participants, on peut estimer, en appui avec les organisateurs, que la fête fut belle. Plus de neuf cents personnes se sont côtoyées tout au long de la soirée. Une soirée réussie, agrémentée de la musique du groupe de Théo-Blaise Nkounkou. Mais de surcroît, à la disposition des invités, des mets congolais de qualité concoctés pour la circonstance.

Dans l'harmonie, des instants de partage, de cohésion au sein de la diaspora en quête d'une organisation pérenne pour répondre aux défis solidaires d'émergence du Congo. « La boucle est bouclée », explique Roch le Prince Okouélé, initiateur du collectif de la diaspora qui s'est rendu à Djambala en appui du département des Congolais de l'étranger.

Marie-Alfred Ngoma

RÉFLEXION

Le Bassin du Congo au cœur des préoccupations françaises ?

Après un début cataclysmique à Kinshasa, qui n'était pas sans rappeler la « gaffe » commise à Dakar par son prédécesseur Nicolas Sarkozy, François Hollande semble prendre peu à peu la mesure de l'enjeu que représente l'Afrique centrale pour la France et les Français. En témoignent les propos tenus en public et en privé par le président français lors de sa courte visite à Bamako en fin de semaine dernière, propos qui laissent entrevoir que l'Élysée s'informe enfin à bonne source sur les réalités africaines du temps présent.

Certes, l'on est encore loin de ce qui s'imposera demain comme une évidence dans les sphères du pouvoir à Paris, à savoir que la France ne peut exister véritablement dans l'arène internationale que si elle parvient à renouer des liens de confiance avec ses partenaires traditionnels. Mais le discours change indiscutablement, à l'Élysée comme au Quai d'Orsay, où

l'on passe lentement mais sûrement d'une gesticulation stérile sur la Syrie et l'Iran, à laquelle personne de sensé ne pouvait prêter attention, à une approche pragmatique des problèmes internationaux qui laisse bien augurer de la suite des événements.

Entendons-nous bien, cependant: si François Hollande a compris l'ampleur du drame qui se joue en Afrique centrale avec la plongée de la Centrafrique dans les enfers de la guerre civile, il n'a pas encore mesuré la véritable dimension de l'équation que doit résoudre sa voisine, la République démocratique du Congo. Ou, plus exactement, il semble n'en apprécier encore que la dimension humanitaire alors que le problème concerne directement ou indirectement les douze Nations qui composent le Bassin du Congo, c'est-à-dire deux cent millions d'êtres humains et un espace géographique trois fois grand comme l'Europe.

Il est vrai que ni la haute administration française, ni la classe politique de l'Hexagone, ni les médias publics ou privés qui prétendent observer avec attention l'actualité des cinq continents n'ont compris l'importance de la partie qui se joue dans cette partie du monde. Et que, de ce fait, le chef de l'État, isolé dans la Tour d'Ivoire qu'est devenu le Palais de l'Élysée au fil du temps, ne dispose pas des données qui lui permettraient d'opérer les bons choix en toute connaissance de cause. Mais il semble que l'erreur majeure commise en Libye par son prédécesseur, erreur qui se trouve directement à l'origine du drame vécu par le Mali et des problèmes que connaît aujourd'hui la République centrafricaine, servent de révélateur pour lui et pour son entourage. Et c'est là, reconnaissons-le, un progrès considérable.

Le rôle de la presse n'est certainement pas de donner des conseils aux

princes qui nous gouvernent, lesquels ont à leur disposition de puissantes machines pour les conseiller et les aider à décider ce qui est bon ou mauvais pour leur pays. Qu'il nous soit malgré tout permis de dire ici qu'une lecture plus attentive, plus précise, plus objective de ce qui s'écrit et de ce qui se dit à Brazzaville, Kinshasa, Bangui, Luanda, Libreville, Yaoundé et autres lieux éviterait certainement à François Hollande et aux technocrates qui l'entourent des erreurs de jugement dont la France ne peut que pâtir lourdement.

Pour dire les choses crûment ce n'est que lorsque le Bassin du Congo figurera au cœur des préoccupations de sa diplomatie que la France aura une chance sérieuse de se faire entendre sur la scène internationale. Même si des progrès ont été accomplis dans ce sens au cours des derniers mois on en est encore loin.

Jean-Paul Pigasse